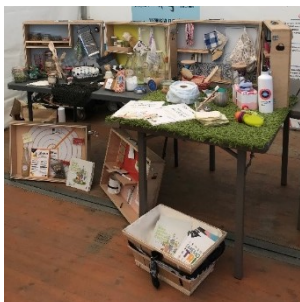




« Réduisons nos déchets ! »

Programme local de prévention des déchets
ménagers et assimilés de Brest métropole

2023/2028



Février 2023

Table des matières

Préambule	1
I. Contexte.....	2
I.1.Eléments de définition	2
I.1.1 - La prévention des déchets	2
I.1.2 -Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
I.2 Quels déchets sont concernés ?	5
I.2.1 Les Déchets Ménagers et Assimilés	5
I.2.2 Les déchets hors périmètre	6
I.2.3 Synthèse des déchets concernés	6
I.3 Cadre réglementaire	7
II. Gouvernance et méthode d'élaboration du programme « Réduisons nos déchets ! ».....	9
II.1. Gouvernance du programme	9
II.2 Méthode d'élaboration.....	11
III. Diagnostic du territoire	13
III.1 Données socio-économiques	13
III.2 Service Public de Gestion des Déchets de Brest métropole	15
III.3 Evolution de la production de déchets et performance du territoire	18
III.4 Actions de prévention portées par Brest métropole	22
IV. Le programme « Réduisons nos déchets ! »	25
IV.1 Elaboration de l'état des lieux du territoire	25
IV.1.1 Avis de la commission consultative	25
IV.1.2 Avis complémentaires du comité technique.....	27
IV.2 Objectifs du programme	28
IV.2.1 Objectifs globaux.....	28
IV.2.2 Objectifs par axe	29
IV.2.3 Synthèse des objectifs	32
IV.3 Plan d'action co-construit.....	32
IV.3.1 Construction du programme d'action	32
IV.3.2 Concertation du programme	36
V. Mise en œuvre et suivi du programme.....	39
V.1 Planning prévisionnel	39
V.2 Indicateurs et révisions annuelles	41
 Liste des acronymes.....	 42
Annexes.....	43

Préambule

Éviter de produire les déchets, c'est l'objectif premier posé par la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Il a fallu attendre le Grenelle de l'Environnement et ses lois Grenelle I et II de 2009 et 2010 pour qu'une politique ambitieuse de prévention des déchets devienne un des axes majeurs des politiques publiques en matière d'environnement. Ces textes viennent poser les premiers objectifs chiffrés de réduction des quantités de déchets produites et impose aux collectivités en charge des compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés l'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA). Ont suivi de nombreux textes venant renforcer cette politique avec des objectifs de plus en plus ambitieux et nombreux.

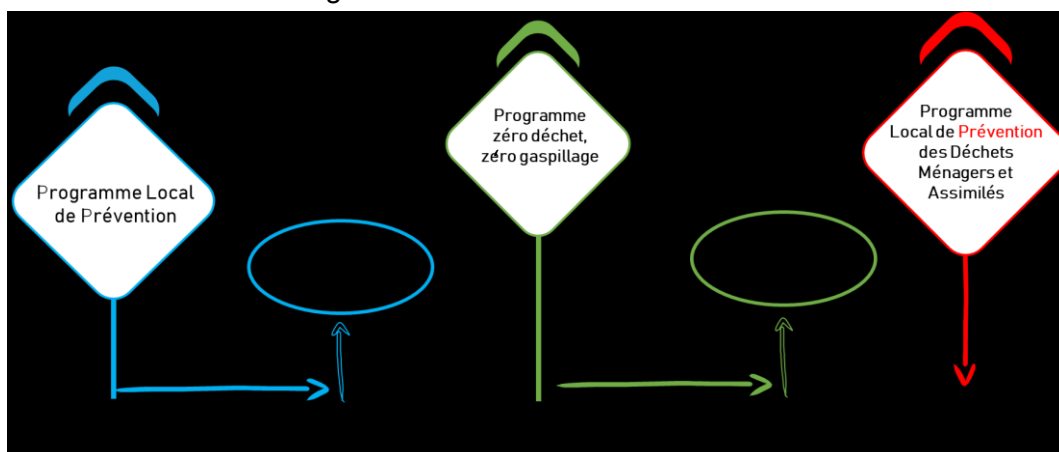
Ainsi, en 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe spécifiquement un objectif chiffré de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : diminution de 10 % des DMA en 2020 par rapport à 2010. En 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire est venue renforcer l'axe de la prévention en fixant de nouveaux objectifs aux collectivités territoriales parmi lesquels une réduction de 15% des DMA d'ici 2030 par rapport à 2010.

Prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Dans ce cadre, les rôles de planification et de programmation des collectivités territoriales sont essentiels. L'élaboration des PLPDMA est ainsi obligatoire pour les collectivités depuis le 1er janvier 2012 et leur contenu a été précisé par décret du 10 juin 2015. Un PLPDMA consiste ainsi en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Sur Brest métropole, depuis 2009, deux programmes se sont succédés, permettant de diminuer de :

- 8,5% les ordures ménagères résiduelles entre 2008 et 2013,
- 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2019.



*baisse des ordures ménagères résiduelles entre 2008 et 2013

**baisse des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2019

A la suite du Programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la métropole brestoise a lancé en 2021 une démarche d'élaboration d'un PLPDMA pour son territoire (délibération C 2020-12-218 du 15 décembre 2020). Il résulte de ce travail le programme « Réduisons nos déchets ! ».

I. Contexte

I.1. Eléments de définition

I.1.1 - La prévention des déchets

La prévention de la production des déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à :

- Diminuer les quantités de déchets produits (prévention quantitative),
- Diminuer la nocivité des déchets (prévention qualitative).

Elle concerne ainsi les étapes amont du cycle de vie du produit et inclut la conception, la production, la distribution, la consommation et la fin de vie d'un bien. Le réemploi et la réutilisation font ainsi partie intégrante de la prévention.

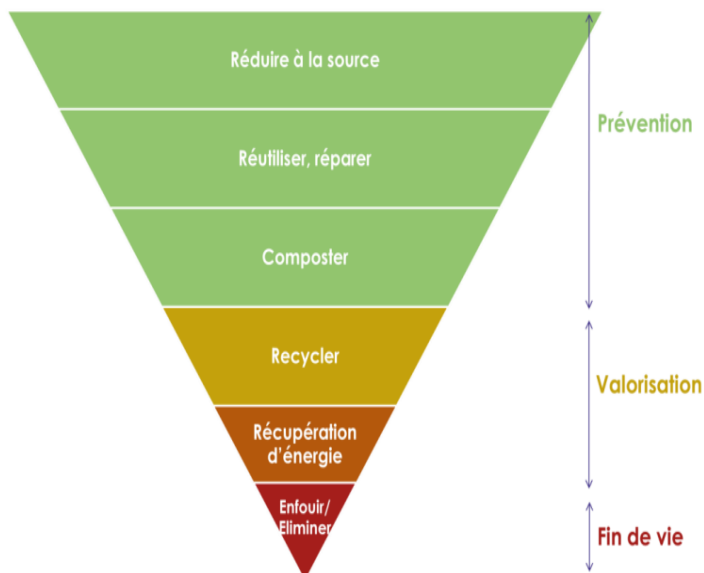


Source : ADEME

La **prévention « amont »** concerne la réduction à la source avant que le produit ne soit vendu au consommateur. La **prévention « aval »** concerne quant à elle toutes les mesures prises par le consommateur : achats responsables, compostage domestique, orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou des filières de réemploi.

Afin de situer la prévention dans la gestion des déchets, il faut se référer à la hiérarchie des modes de traitement, ordre de priorité établi par l'Union Européenne et repris par les Etats membres.

La première priorité est ainsi d'éviter la production du déchet en réduisant à la source. Ce sont les démarches de **prévention** auxquelles sont inclus la **réparation** en vue de la réutilisation et le **compostage**. Quand un déchet n'a pas pu être évité, les modes de gestion du déchet doivent être privilégiés dans l'ordre suivant :



Le **recyclage**, qui concerne toutes les opérations de valorisation des déchets, soit pour remplir à nouveau leur fonction initiale, soit pour d'autres fonctions. Le recyclage implique une chaîne d'acteurs parfois longue, incluant l'étape de préparation de la matière extraite du flux de déchet, qui devient alors une matière première recyclée.

Toute **autre forme de valorisation**, c'est-à-dire toute opération dont le résultat principal est que les déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances ou objets qui auraient été utilisés à la place. En particulier, cela concerne la « valorisation énergétique », qui consiste à utiliser des déchets en substitution de combustibles, pour la production de chaleur ou d'énergie.

L'élimination est la solution à éviter autant que possible. Elle peut consister à incinérer des déchets sans valorisation énergétique ou à stocker des déchets dans un centre d'enfouissement. Elle ne peut concerner que les « déchets ultimes », c'est-à-dire des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

Les enjeux de la prévention sont multiples :

- **Limitation des impacts environnementaux**

La réduction des déchets produits permet de limiter notre empreinte environnementale, notamment par les impacts liés au traitement des déchets. Dans de nombreux cas, la prévention limite également les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation.

- **Limitation de la consommation des matières premières**

Les emballages, les produits à usage unique ou les gadgets consommés massivement sont souvent en matière plastique, issue du pétrole. Le conditionnement des plats industriels, la diminution de la durée de vie des appareils électriques et électroniques et le rachat d'équipements plus récents souvent privilégié à leurs réparations sont des exemples de surconsommation de matières premières d'où l'importance de réduire leur gaspillage. La prévention est ainsi un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources les modes de production et de consommation.

- **Réduction des coûts liés à la collecte et au traitement**

La fin de vie d'un produit comprend la collecte, l'acheminement, le recyclage ou l'élimination des déchets dans des équipements spécialisés, ce qui représente un coût financier très lourd pour les collectivités, qui ne cesse d'augmenter.

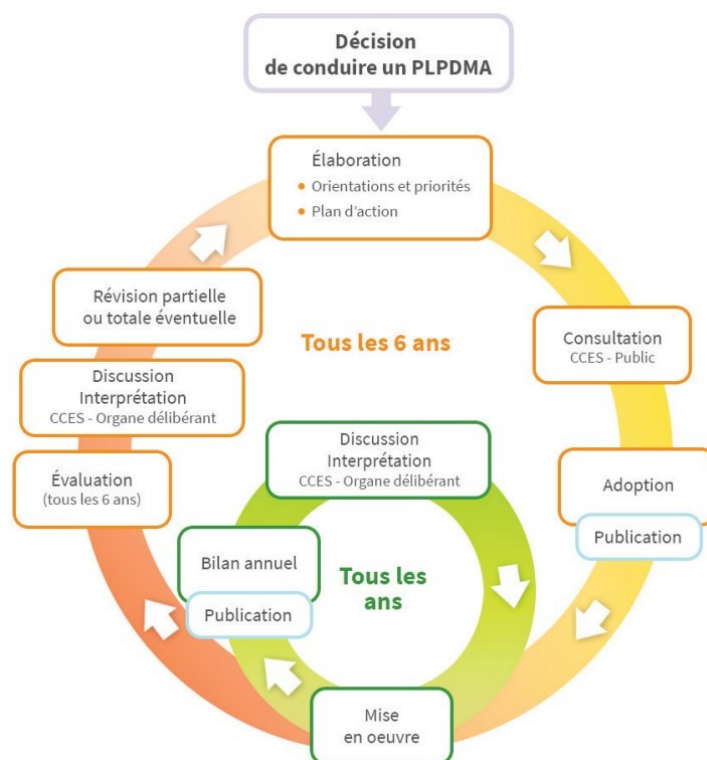
I.1.2 -Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) regroupant des élus, des représentants des services, des partenaires institutionnels, des acteurs de la prévention et de la gestion des déchets et de la société civile ;
- Etablir un état des lieux du territoire qui :
 - o Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - o Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
 - o Rappelle les mesures de prévention menées ;
 - o Décrit les évolutions possibles des types et quantités de déchets ;
- Définir des objectifs de réduction à atteindre ;
- Définir les mesures et actions à mettre en œuvre, dimensionnées (au niveau technique, moyens humains et financiers) et accompagnées d'objectifs ;
- Elaborer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- Définir des indicateurs de suivi ;
- Formaliser le projet de PLPDMA et le présenter en CCES pour avis ;
- Arrêter le projet de PLPDMA par l'exécutif ;
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public, recueillir les avis, les intégrer si nécessaire et adopter le PLPDMA ;
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté ;
- Réunir au moins 1 fois par an la CCES afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan ;
- Mettre à disposition du grand public le bilan annuel ;
- Réviser le programme de manière partielle ou totale au bout de six ans.



Source : ADEME

I.2 Quels déchets sont concernés ?

I.2.1 Les Déchets Ménagers et Assimilés

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont les déchets issus des ménages et des activités économiques, sous certaines conditions. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Le programme « Réduisons nos déchets ! » vise à établir un plan d'action permettant de réduire ces déchets. Tous les flux de déchets compris dans les DMA peuvent ainsi faire l'objet d'actions de prévention :

- Déchets du quotidien : biodéchets, emballages, papiers, produits d'hygiène... Ces déchets sont collectés par bacs poubelles individuels ou conteneurs collectifs.
- Déchets ponctuels : mobiliers, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), gravats, encombrants... Ces déchets sont gérés en déchèterie. Sur le territoire de Brest métropole, les déchèteries publiques étant fermées aux professionnels, seuls les ménages sont concernés par ce type de DMA.

Les producteurs de déchets ménagers et assimilés seront identifiés dans ce rapport comme suit :

- « **Grand public** » pour tous les types de déchets issus des ménages ;
- « **Professionnels** » pour tous les types de déchets issus des activités assimilées aux ménages (entreprises, associations...).

I.2.2 Les déchets hors périmètre

Les Déchets des Activités Economiques (DAE)

Les Déchets des Activités Economiques (DAE) sont tous les déchets issus des entreprises industrielles, du BTP, des professionnels de santé (DASRI notamment), des grandes surfaces... Par leur volume et/ou par leur nature, ces déchets ne sont pas assimilables à des déchets ménagers et ne peuvent être collectés par le service public. L'essentiel des DAE est ainsi pris en charge par des opérateurs privés. Même si leur réduction est aussi importante que celle des DMA, ils n'entrent pas dans le cadre des objectifs réglementaires fixés aux collectivités en terme de prévention.

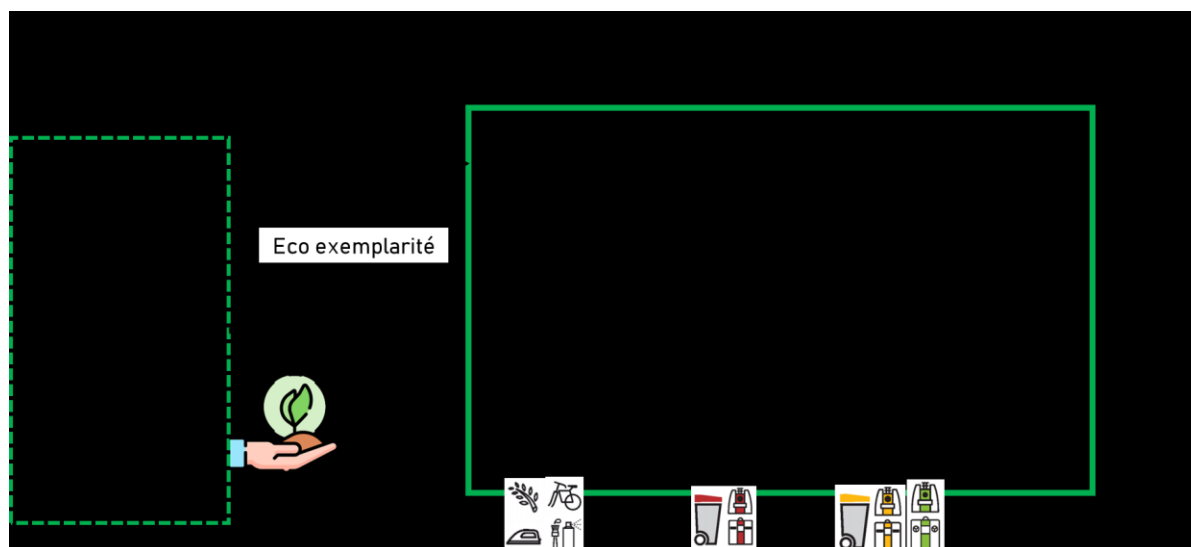
Les déchets générés par la métropole, ses satellites, la ville de Brest et les communes dans le cadre de leurs activités

Si les déchets générés par les agents au quotidien (déchets de bureau, de la pause déjeuner...) sont considérés comme des DMA quand ils sont collectés par le service public, les déchets produits par les activités des services municipaux et métropolitains (déchets issus du nettoyage des rues, des marchés, de voirie, etc.) sont en dehors du périmètre. Pour autant, Brest métropole a souhaité associer ses services et ceux des communes à la démarche afin de travailler sur un axe relatif à l'éco-exemplarité.

Dans cette même optique d'éco-exemplarité, les entités satellites de Brest métropole que sont Brest'aim, Eau du Ponant, Brest métropole habitat, l'Adeupa, ont également été invitées à participer au programme, alors même qu'une partie des déchets qu'ils produisent ne sont pas gérés par le service public. De par leurs missions, elles seront également susceptibles de porter des actions à l'attention du grand public pouvant agir sur les flux de DMA.

Ces producteurs de déchets sont identifiés dans le rapport comme « **structures publiques** ».

I.2.3 Synthèse des déchets concernés

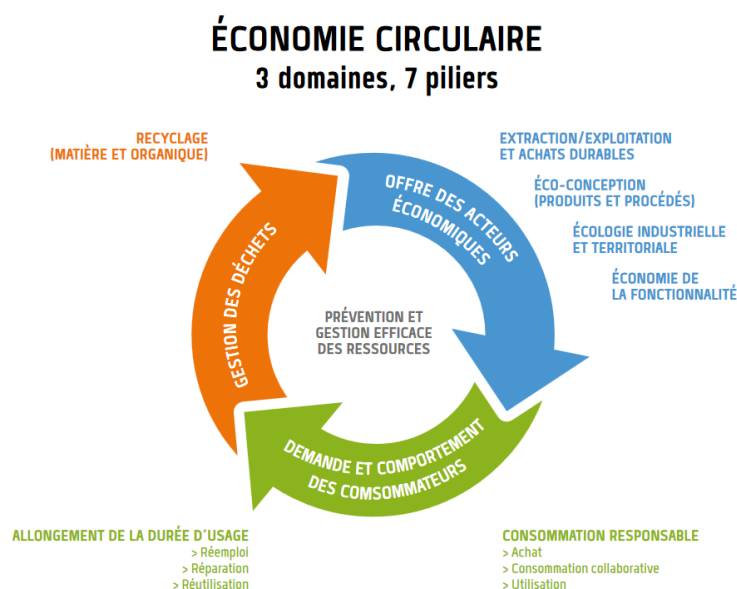


I.3 Cadre réglementaire

La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets, et les lois **Grenelle de 2009 et 2010**, fixant les premiers objectifs chiffrés de réduction.

Depuis, la réglementation européenne (**Directive 2008/98/CE sur les déchets**) impose à tous les États membres d'avoir mis en place une planification relative à la prévention. L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre cette obligation dans la législation nationale.

Avec **loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015, la politique de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources (interdiction des sacs plastiques à usage unique, pénalisation de l'obsolescence programmée, lutte contre le gaspillage alimentaire).



Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC)** décline plus précisément la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire.

La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Source : ADEME

Ces mesures ont été renforcées par la loi **Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, dite loi AGECL, du 10 février 2020**, qui fait de la prévention et la gestion des déchets un enjeu primordial. Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable,
- mieux informer les consommateurs,
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- agir contre l'obsolescence programmée,
- mieux produire.

Cette loi vise à transformer notre système en luttant contre toutes les différentes formes de gaspillage et en transformant le modèle d'économie linéaire : « produire, consommer, jeter » en une économie circulaire. Ci-dessous quelques-unes des mesures phares :

- L'interdiction des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;
- L'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;
- La création de fonds pour le réemploi ;
- Le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité ;
- La mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs.



Dans ce contexte, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en lien avec l'ADEME et toutes les parties prenantes concernées par la prévention des déchets, a lancé l'élaboration d'un nouveau plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027.

Le **plan national de prévention des déchets** (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Constituant la 3^{ème} édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre, issus des différentes lois :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010,
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite d'ici 2030 par rapport à 2010,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation d'ici 2030,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2030 par rapport à 2010,
- Réduire de 50% à l'horizon 2025 les quantités de déchets mis en décharge par rapport à 2010,
- Sortir du plastique à usage unique d'ici 2040,
- Obligation de tri à la source des biodéchets pour tous d'ici le 31 décembre 2023.

La **loi NOTRe** d'août 2015 a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention des déchets, avec la mission de bâtir un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** incluant notamment un schéma régional en faveur de l'économie circulaire. Le PRPGD répond, à l'échelle du territoire régional, aux exigences réglementaires européennes et nationales sur la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de la Région Bretagne fixe des objectifs quantifiés à atteindre, souvent plus ambitieux que ceux fixés au niveau national (trajectoire du zéro enfouissement en 2030 et trajectoire du zéro déchet en 2040) :

- Réduire de 12% en 2020, puis de 25% en 2030, par rapport à 2016 les quantités de déchets ménagers et assimilés (hors végétaux) produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2016,
- Stabiliser les végétaux en 2020, puis réduire de 20% en 2030, par rapport à 2016
- Objectif de 20% de biodéchets dans les ordures ménagères en 2025 et 15% en 2030,
- Mettre à disposition des moyens de tri à la source des biodéchets pour tous (collecte séparée et/ou compostage individuel ou collectif) en 2024.

- Valoriser sous forme de matière, notamment organique, 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.
- Réduire le stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation de 30% en 2020 et de 50% en 2025, par rapport à 2010.

Les objectifs quantitatifs du programme « Réduisons nos déchets ! » respecteront les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGECE, et d'autre part par le PRPGD de la Région Bretagne. Ces objectifs sont détaillés dans la partie 3.2. « Objectifs du programme » du présent rapport.

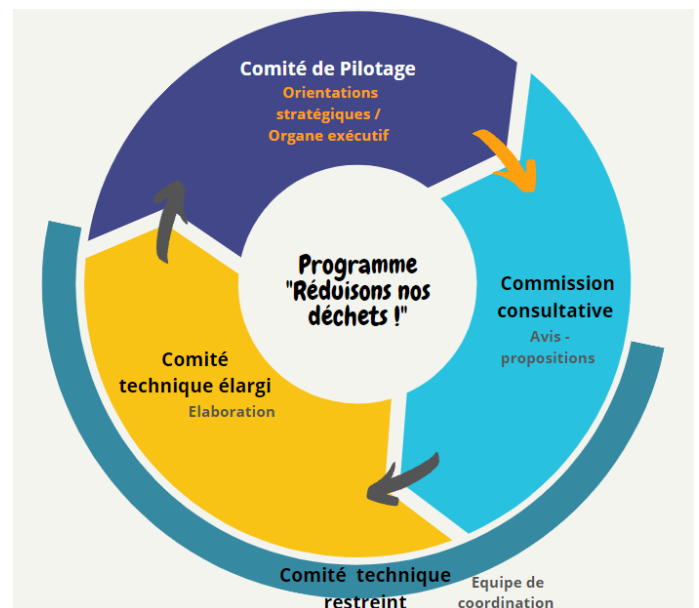
II. Gouvernance et méthode d'élaboration du programme « Réduisons nos déchets ! »

II.1. Gouvernance du programme

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre du programme « Réduisons nos déchets ! », Brest métropole a souhaité mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer un maximum d'acteurs locaux dans la démarche.

La gouvernance choisie pour mener à bien l'élaboration du programme est composée de 3 organes principaux :

- Le comité de pilotage
- La commission consultative
- Le comité technique scindé en deux sous-instances :
 - o Le comité technique élargi
 - o Le comité technique restreint



Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est l'organe décideur au sein de Brest métropole. Il définit les objectifs et les orientations stratégiques. Il valide les propositions du comité technique comprenant les contributions de la commission consultative. Il a un rôle de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan d'action. Il est constitué d'élus de Brest métropole.



Tristan FOVEAU : Vice-Président Gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie

Glen DISSAUX : Vice-Président climat air énergie territorial, COP26 locale, Agenda 2030

Pierre OGOR : Vice-Président Services à la population

Laurent PERON : Vice-Président Littoral et espaces sensibles

Michel GOURTAY : Vice-Président Economie

Bernadette MALGORN : Conseillère à la ville et à la métropole

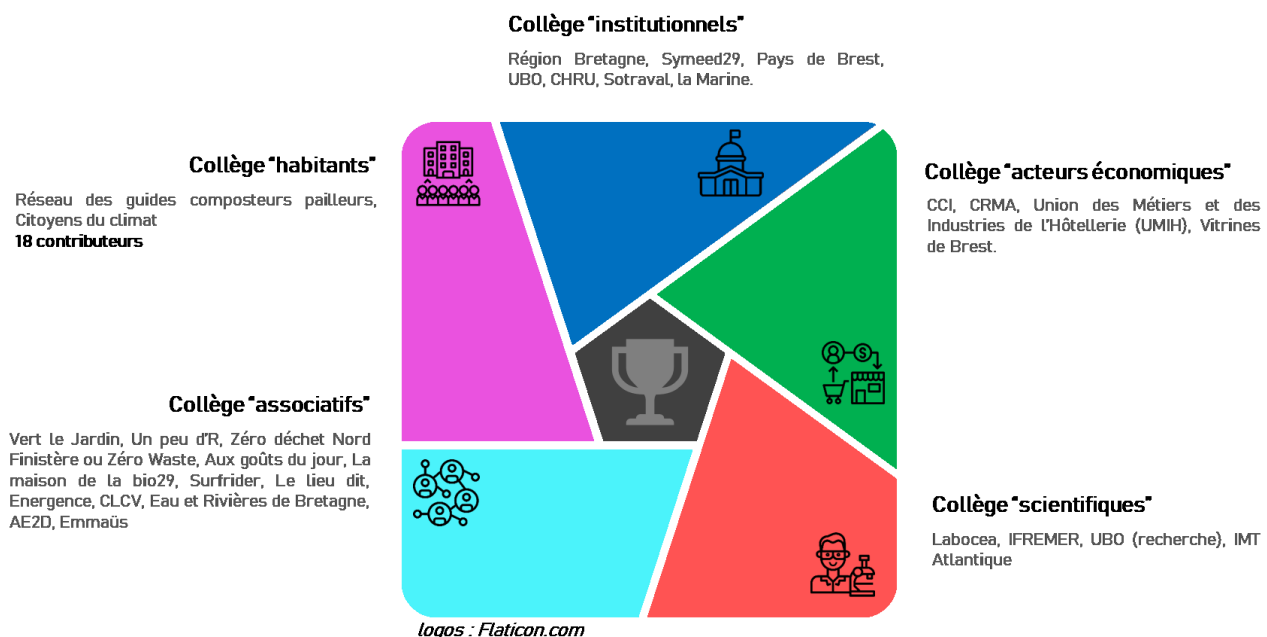
Emmanuelle TOURNIER : Conseillère à la ville et à la métropole

La commission consultative :

La commission consultative correspond à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) prévue par le cadre réglementaire. Il s'agit de l'instance de consultation et d'échanges qui réunit les principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention des déchets.

Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et des propositions de décision au comité de pilotage (exécutif de la collectivité) en charge du programme « Réduisons nos déchets ! ». La commission consultative est constituée de partenaires institutionnels, économiques, scientifiques, associatifs et citoyens.

La commission consultative est ainsi séparée en 5 collèges. Le schéma ci-dessous mentionne les structures qui ont été invitées à prendre part à la démarche.



Le comité technique :

Le comité technique est constitué des services de la métropole, des services des communes et des structures publiques ou semi-publiques du territoire. L'ensemble de ces acteurs internes et externes a pour objectif de travailler spécifiquement sur l'axe de l'éco-exemplarité des structures publiques mais aussi, de par leurs missions, d'être associé aux actions à l'attention du grand public.

Les missions de cette instance sont ainsi :

- De produire de l'analyse et des propositions : visions et compétences pluridisciplinaires, volonté d'agir et de contribuer à la réduction des déchets au sein de leurs activités ;
- D'étudier la faisabilité des propositions formulées par la commission consultative.

Les services ou structures invités à participer à la démarche sont les suivants :

- Acteurs internes : tous les services et directions de Brest métropole
- Acteurs externes : communes de la métropole, Brest métropole habitat (Bmh), ADEUPa, Brest'aim, Eau du Ponant.

Le comité technique restreint est une émanation du comité technique. Cette équipe projet a pour mission de mettre en place le programme d'action, d'assurer sa coordination et son suivi dans sa globalité. Il assure la cohérence avec les autres programmes menés par la métropole. Il est composé d'agents de la direction déchets-propreté de Brest métropole qui pilote la démarche ainsi que des référents des programmes Plan Climat, Tomorrow, Plan Alimentaire Métropolitain, et des thématiques économie circulaire, développement économique et communication.

Autres acteurs sollicités :

Les opérateurs de collecte et de traitement du territoire ont été sollicités sur l'état des lieux. Ils ont apporté des observations sur les gisements de déchets ménagers et assimilés et les enjeux de la prévention.

II.2 Méthode d'élaboration

Le 30 juin 2021, le comité de pilotage a validé la gouvernance de la démarche et a défini des axes de travail du programme. Ces axes sont présentés sur le graphique ci-dessous :



La méthode d'élaboration du programme est construite en deux temps :

- 1^{ère} étape : Etat des lieux et objectifs
- 2^{ème} étape : Plan d'action et concertation

Le 8 novembre 2021, la démarche a été présentée à la commission consultative. Les membres de cette commission ont été consultés via une plateforme collaborative (Talk spirit). Cette consultation pluridisciplinaire mais non exhaustive a permis de mesurer les actions déjà mises en place sur le territoire. La synthèse de cette consultation a donné lieu à un rapport intermédiaire qui a été présentée le 17 décembre 2021 à l'ensemble des membres de la commission consultative. De la même manière, les membres du comité technique élargi ont pu apporter leurs contributions à l'état des lieux entre février et mars 2022. L'ensemble de ces contributions a été synthétisé dans un rapport intermédiaire transmis à l'ensemble des membres du comité technique élargi.

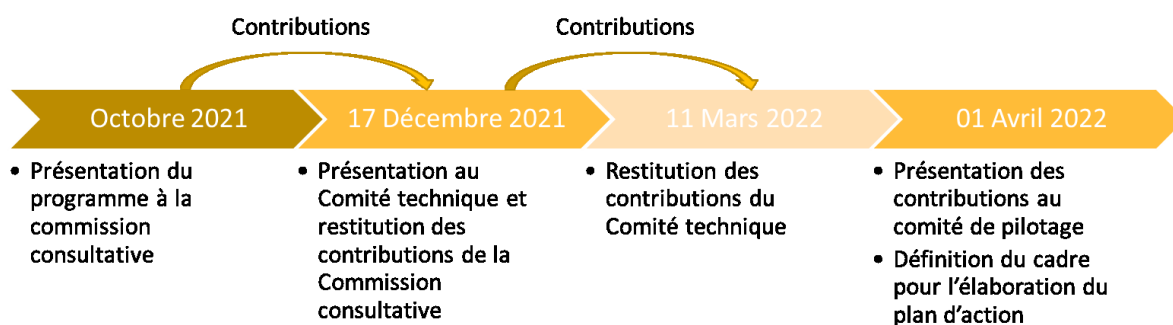
L'ensemble des résultats de ces deux consultations a permis de dresser un état des lieux qualitatif et quantitatif des gisements produits sur le territoire. Cet état des lieux est détaillé dans la partie « IV.1 Elaboration de l'état des lieux du territoire » du présent rapport.

Le 1^{er} avril 2022, ces contributions ont été présentées aux membres du comité de pilotage et ont permis de définir le cadre pour l'élaboration du plan d'action notamment en identifiant les gisements prioritaires et en définissant des objectifs chiffrés afin d'atteindre les obligations réglementaires. L'objectif principal est de réduire de 25 % les Déchets Ménagers et Assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016.

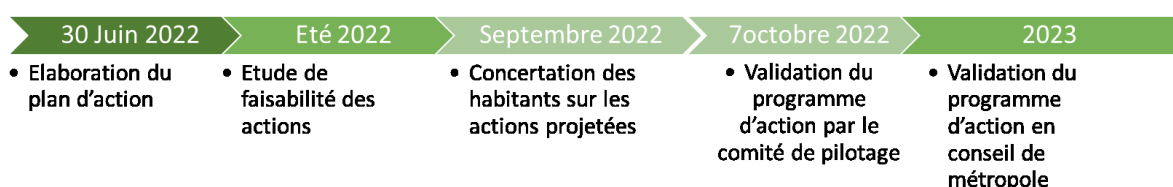
Le 30 juin 2022, l'ensemble des acteurs (commission consultative et comité technique élargi) a été rassemblé sur une journée autour d'ateliers thématiques. Cette journée de travail a permis de construire le programme d'actions. Une étude de faisabilité des actions proposées a été menée durant l'été 2022, puis le plan d'action a été soumis aux habitants. Les résultats de l'enquête sont présentés dans la partie « IV.3 Plan d'action co-construit » du présent rapport.

Le schéma ci-dessous illustre les différentes étapes du programme.

1^{ère} étape : Etat des lieux et objectifs



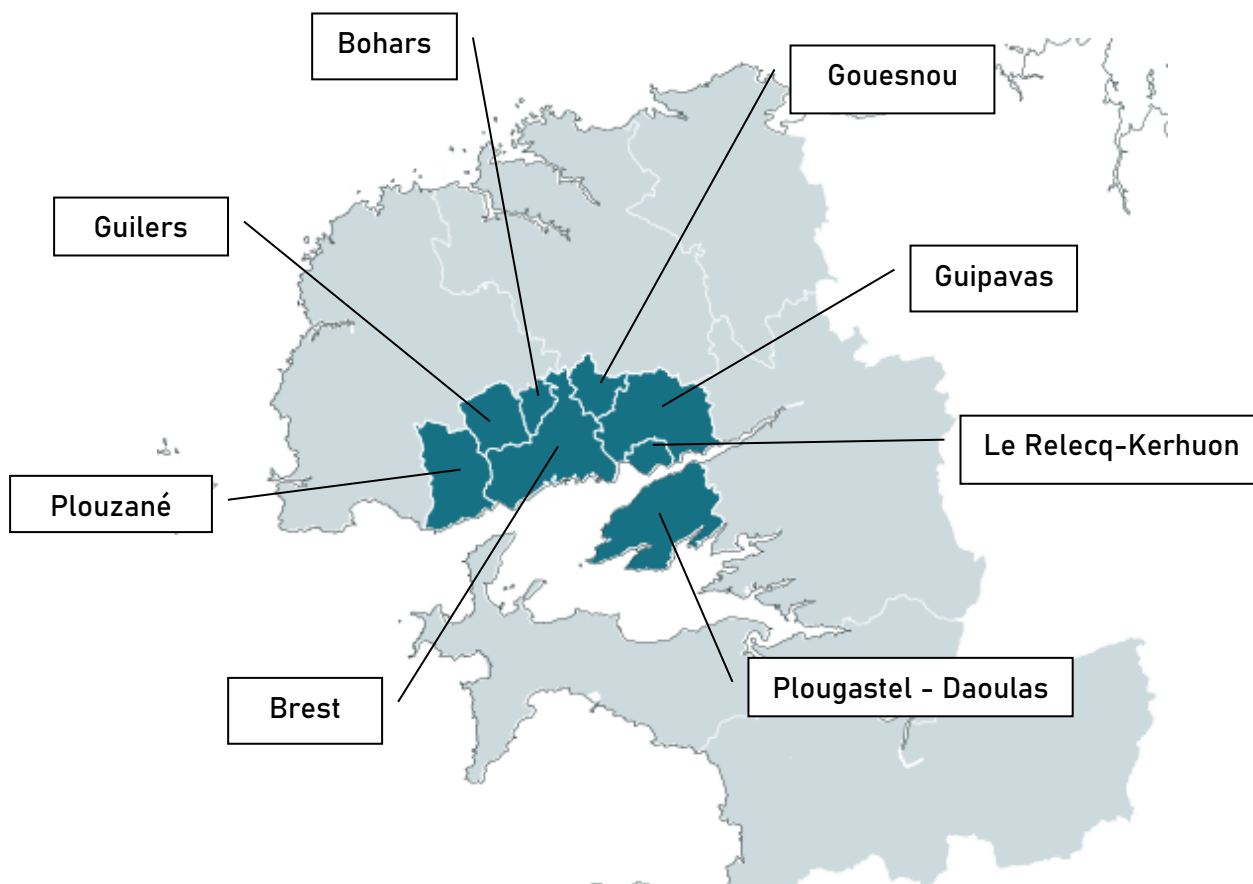
2^{ème} étape : Plan d'action et concertation

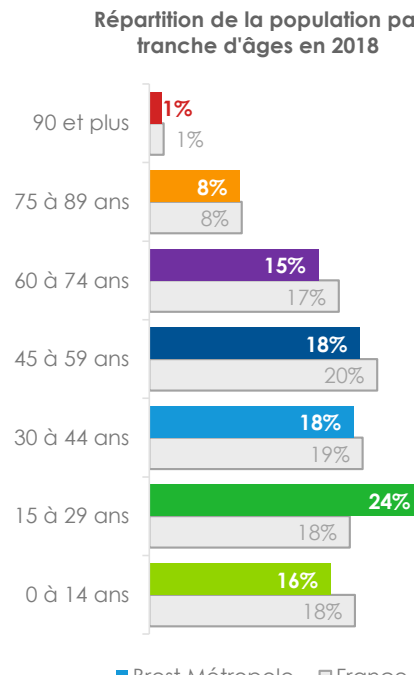
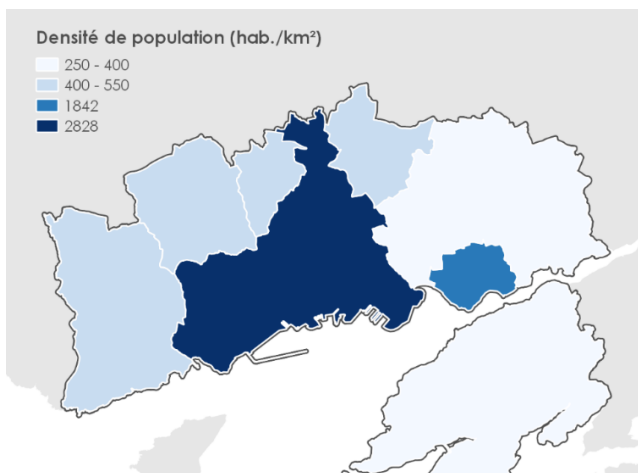


III. Diagnostic du territoire

III.1 Données socio-économiques

Brest métropole est composée de 8 communes :



Démographie & territoire	La population de Brest métropole a augmenté de 0,3 % sur la période 2012-2017 et continue d'augmenter année après année (212 350 hab. en 2021). La densité de population est très élevée (972 hab./km²) en comparaison aux données de références à l'échelle nationale. La population est jeune avec 40% de personnes de moins de 30 ans et seulement 24% de plus de 60 ans. La répartition de la population par commune en 2021 est la suivante : - Bohars : 3 525 habitants - Brest : 140 013 habitants - Gouesnou : 6 349 habitants - Guilers : 8 102 habitants - Guipavas : 15 421 habitants - Le Relecq-Kerhuon : 11 841 habitants - Plougastel-Daoulas : 13 253 habitants - Plouzané : 13 846 habitants	Répartition de la population par tranche d'âges en 2018  <table><thead><tr><th>Tranche d'âges</th><th>Brest Métropole (%)</th><th>France (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>90 et plus</td><td>1%</td><td>1%</td></tr><tr><td>75 à 89 ans</td><td>8%</td><td>8%</td></tr><tr><td>60 à 74 ans</td><td>15%</td><td>17%</td></tr><tr><td>45 à 59 ans</td><td>18%</td><td>20%</td></tr><tr><td>30 à 44 ans</td><td>18%</td><td>19%</td></tr><tr><td>15 à 29 ans</td><td>24%</td><td>18%</td></tr><tr><td>0 à 14 ans</td><td>16%</td><td>18%</td></tr></tbody></table> ■ Brest Métropole ■ France	Tranche d'âges	Brest Métropole (%)	France (%)	90 et plus	1%	1%	75 à 89 ans	8%	8%	60 à 74 ans	15%	17%	45 à 59 ans	18%	20%	30 à 44 ans	18%	19%	15 à 29 ans	24%	18%	0 à 14 ans	16%	18%
	Tranche d'âges	Brest Métropole (%)	France (%)																							
90 et plus	1%	1%																								
75 à 89 ans	8%	8%																								
60 à 74 ans	15%	17%																								
45 à 59 ans	18%	20%																								
30 à 44 ans	18%	19%																								
15 à 29 ans	24%	18%																								
0 à 14 ans	16%	18%																								
 Densité de population (hab./km²) 250 - 400 400 - 550 1842 2828	Brest métropole est considérée comme une collectivité de type urbain dense.																									
Logements	Le territoire présente un taux d'habitat collectif élevé avec 59% des logements qui sont des appartements. Il existe une faible part de résidences secondaires (3%), la population reste globalement stable sur l'année. Brest métropole compte 103 755 ménages dont la taille moyenne des ménages est de 1,95 personnes. C'est plus faible que la moyenne nationale (2,2 personnes par ménage)¹.																									
Activité et emploi	Le taux d'activité des 15-64 ans de la métropole brestoise (69%) est moins important que celui observé dans les autres échelles territoriales (73,5 % à l'échelle bretonne, 74,1 % à l'échelle nationale). Le taux de chômage (6%) est quant à lui légèrement supérieur à celui observé à l'échelle régionale (5.8%) et inférieur à celui observé en France métropolitaine (7.1%) d'après l'étude réalisée pour la stratégie métropolitaine de développement économique en 2022. Le taux de chômage est supérieur en centre-ville de Brest.																									

¹ Données 2017

	Le territoire de Brest métropole se caractérise par un emploi fortement marqué par les secteurs administratifs, commerces et services.																											
Eléments économiques	Les catégories socioprofessionnelles représentées sur le territoire sont variées : retraités, employés, enseignants... Les chiffres de la métropole (cercle extérieur) suivent la tendance de l'échelle nationale (cercle intérieur).																											
	<table><caption>Répartition de la population de plus 15 ans par activité professionnelle en 2018 (ext : Brest Métropole int : France)</caption><thead><tr><th>Activité</th><th>Brest Métropole (ext)</th><th>France (int)</th></tr></thead><tbody><tr><td>Agriculteurs</td><td>0%</td><td>2%</td></tr><tr><td>Artisans, Comm., Chefs entr.</td><td>1%</td><td>3%</td></tr><tr><td>Prof. intel. sup.</td><td>11%</td><td>9%</td></tr><tr><td>Prof. Interm.</td><td>14%</td><td>14%</td></tr><tr><td>Employés</td><td>16%</td><td>16%</td></tr><tr><td>Ouvriers</td><td>10%</td><td>12%</td></tr><tr><td>Retraités</td><td>27%</td><td>25%</td></tr><tr><td>Autres</td><td>22%</td><td>17%</td></tr></tbody></table>	Activité	Brest Métropole (ext)	France (int)	Agriculteurs	0%	2%	Artisans, Comm., Chefs entr.	1%	3%	Prof. intel. sup.	11%	9%	Prof. Interm.	14%	14%	Employés	16%	16%	Ouvriers	10%	12%	Retraités	27%	25%	Autres	22%	17%
	Activité	Brest Métropole (ext)	France (int)																									
Agriculteurs	0%	2%																										
Artisans, Comm., Chefs entr.	1%	3%																										
Prof. intel. sup.	11%	9%																										
Prof. Interm.	14%	14%																										
Employés	16%	16%																										
Ouvriers	10%	12%																										
Retraités	27%	25%																										
Autres	22%	17%																										
	Les établissements de petite taille sont majoritaires à Brest métropole, tout comme en France. A Brest, seulement 5% des établissements dépassent les 50 salariés.																											

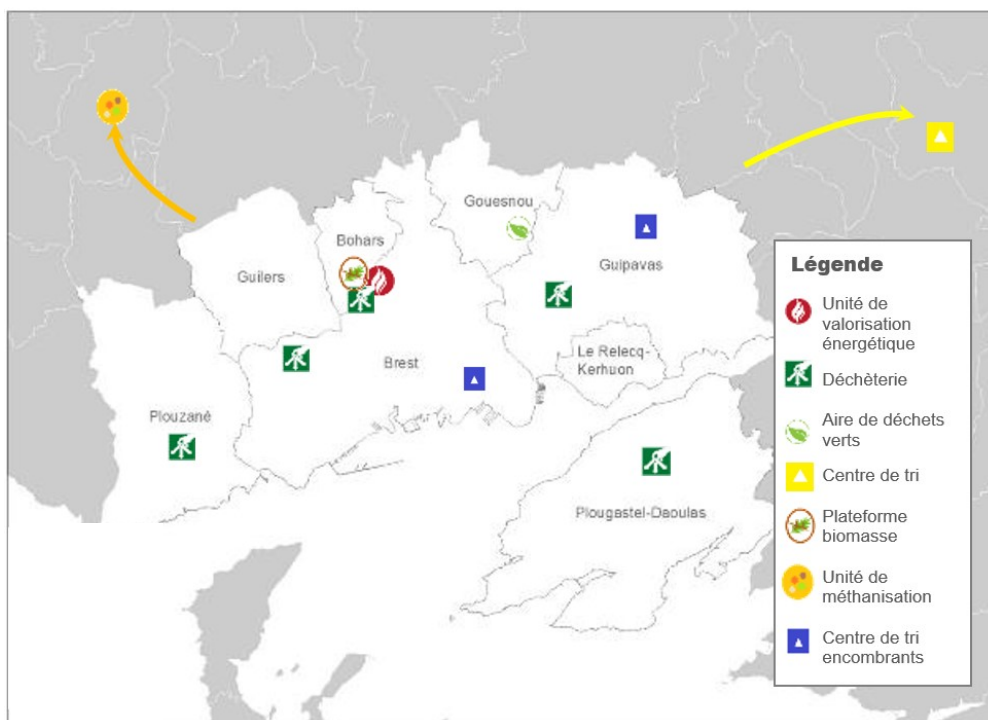
III.2 Service Public de Gestion des Déchets de Brest métropole

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est exercée par Brest métropole sur l'ensemble de son territoire. Elle inclut la collecte et le traitement.

La collecte des déchets est réalisée sur les 8 communes de Brest métropole pour une population de 209 722 habitants (chiffre INSEE 2016²). La collecte est une opération consistant en l'enlèvement des déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage. Elle s'effectue soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (points d'apport volontaire et déchèteries). Une fois collectés, les déchets, quelle que soit leur nature, suivent des filières de traitement spécifiques.

La carte ci-dessous représente, le périmètre d'action du service ainsi que les principaux équipements de collecte et de traitement du territoire et à proximité.

² Donnée qui diffère de la partie précédente : le service public de gestion des déchets doit en effet prendre en compte la dernière donnée INSEE connue.



➤ Déchets pris en charge en porte à porte et points d'apport volontaire

Les prestations de collecte sont effectuées en régie par le service collecte des déchets. Selon le type d'habitat et la densité de population, la collecte des déchets ménagers et assimilés est organisée différemment :

- Collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et pour les emballages;
- Collecte par point d'apport volontaire pour les ordures ménagères, pour les emballages et pour le verre.

Une collecte des déchets assimilés produits par les activités professionnelles, mais assimilables à des déchets ménagers, est également effectuée pour les professionnels qui n'ont pas recours à une entreprise privée de collecte : elle donne lieu à assujettissement à la redevance spéciale. Cette collecte est réalisée sur les mêmes tournées que les ménages, soit en porte-à-porte, soit par points d'apport volontaire.

➤ Déchets pris en charge en déchèteries

Les déchèteries sont des lieux d'accueil aménagés pour le dépôt des matériaux qui ne peuvent pas être collectés par le service de ramassage traditionnel des déchets ménagers en raison de leur nature :

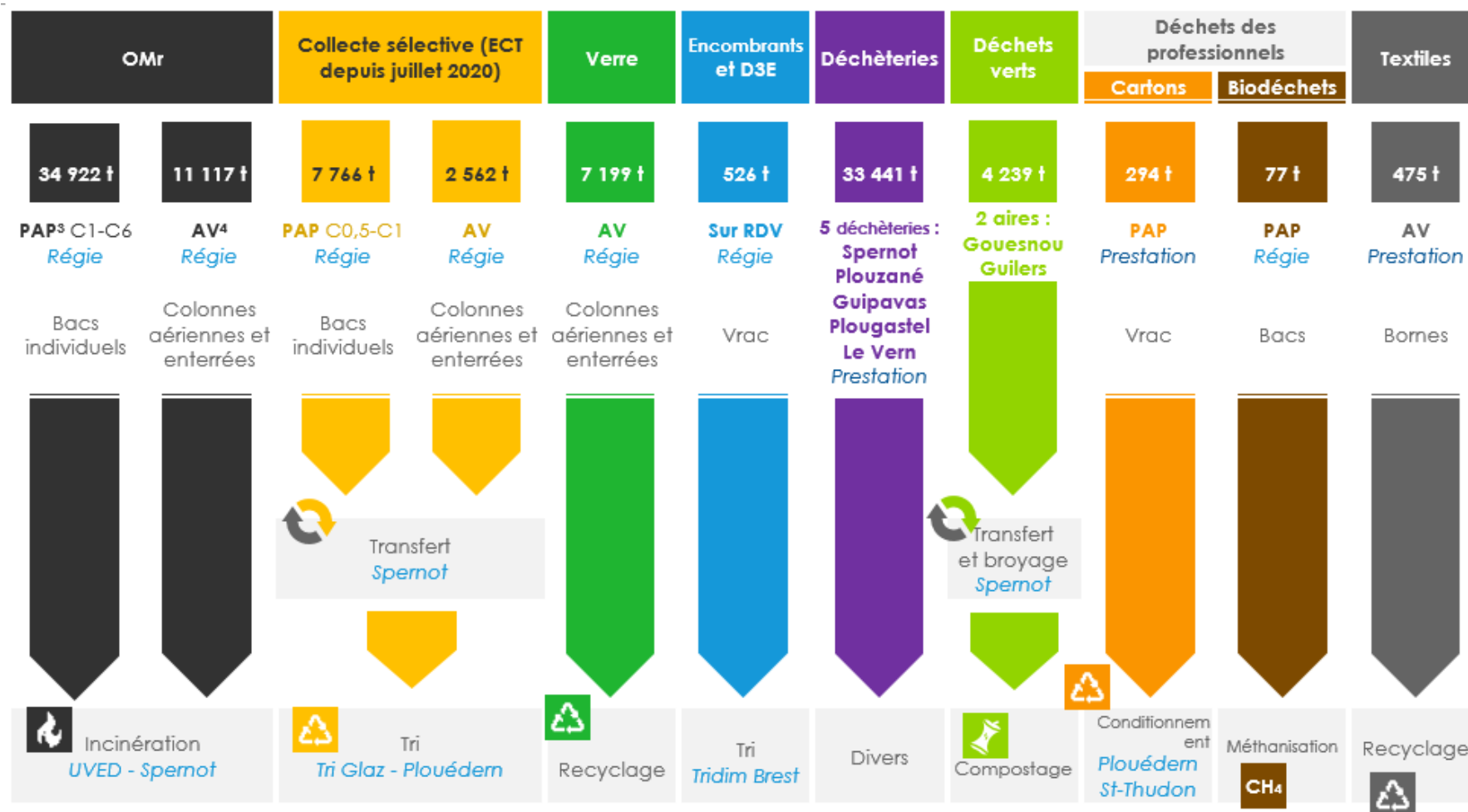
- Déchets verts : tontes de pelouse, branchages...
- Déchets électriques et électroniques : télévisions, téléphones portables...
- Déchets dangereux : peintures, solvants, ampoules, batteries...
- Déchets inertes : gravats, porcelaine...
- Déchets métalliques : ferrailles, divers métaux...
- Déchets mobiliers : meubles en bois, en plastique...
- Autres déchets : grands cartons, bois...

En les apportant à la déchèterie, le déchet pourra suivre une filière de traitement adaptée. Sont toutefois interdits certains déchets très spécifiques tels que les pneus, bouteilles de gaz, extincteurs, fusées de détresse, déchets radioactifs...

L'enlèvement des déchets collectés et triés sur ces sites est pris en charge par plusieurs entreprises pour être ensuite acheminés vers les filières de valorisation adaptées.

➤ Synoptique de la collecte et du traitement

Le schéma suivant présente les tonnages collectés en 2021 par flux de déchets et mode de collecte.



³ PAP : Porte-à-porte

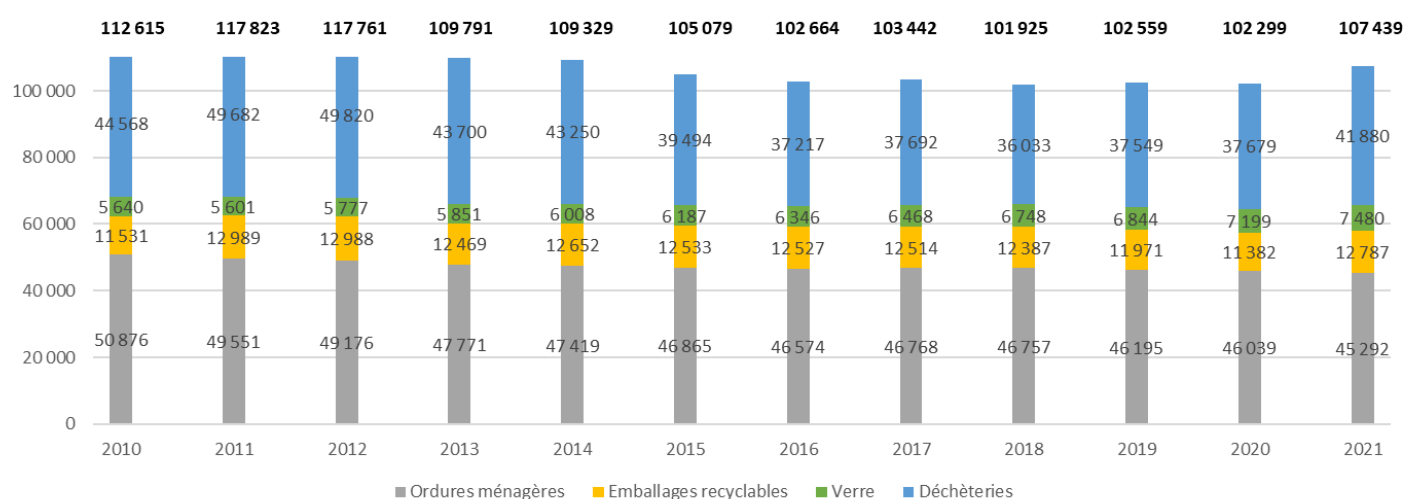
⁴ AV : Apport volontaire

III.3 Evolution de la production de déchets et performance du territoire

➤ Evolution de la production de déchets entre 2010 et 2021

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire de Brest métropole par typologie de déchets entre 2010 et 2021. L'année 2020 est particulière en raison de la crise sanitaire et des confinements qui ont impacté la collecte des déchets : fermeture de certains établissements professionnels collectés par le service public, changement des habitudes de consommation avec les périodes de confinement et de télétravail, fermeture des déchèteries... L'année 2021 a également été marquée par la fermeture des restaurants notamment, impactant également les tonnages collectés (professionnels assimilés). De ce fait, il est difficile d'analyser les données liées aux tonnages en 2020/2021 et de confirmer les tendances des dernières années.

Evolution du tonnages de déchets ménagers entre 2010 et 2021



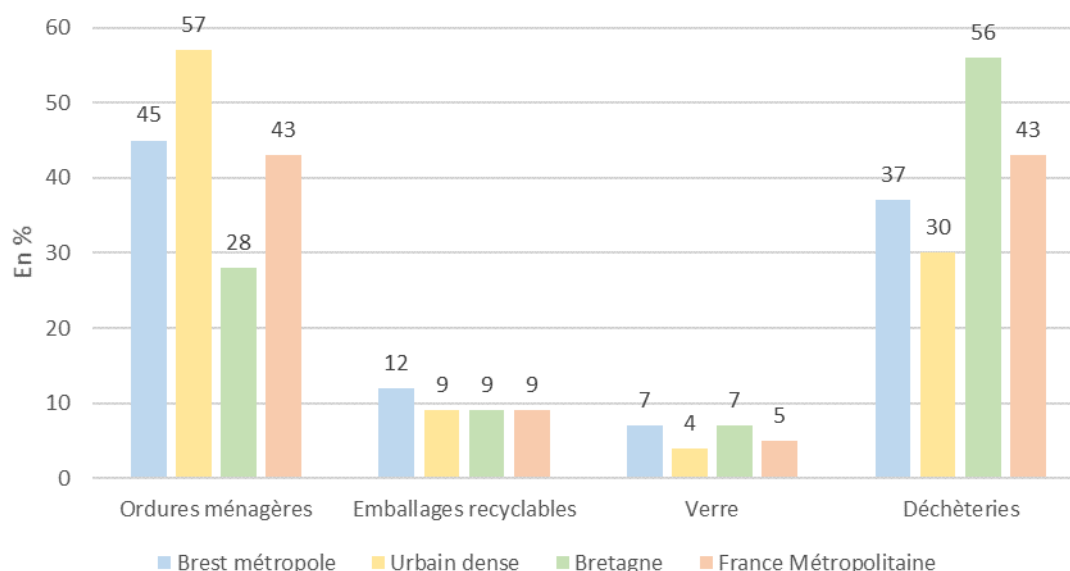
Au global, la tendance est à la baisse mais des disparités existent entre les différents flux :

- Les ordures ménagères ont diminué de 5 584 tonnes depuis 2010, soit une baisse de 11% (27 kg/hab) ;
- Les emballages et papiers ont augmenté de 869 tonnes, soit 8% entre 2010 et 2021 ce qui correspond à une hausse de 66 kg/hab ;
- Le verre a augmenté de 1840 tonnes depuis 2010, soit une augmentation de 32% entre 2010 et 2021 (9 kg/hab) ;
- Les déchets issus des déchèteries ont baissé de 2441 tonnes, soit une baisse de 5% entre 2010 et 2021 (-13 kg/hab).

➤ Répartition des tonnages en 2019

En comparaison avec les référentiels, la collectivité présente les caractéristiques suivantes :

Répartition des tonnages des DMA par référentiels en 2019



- Une part légèrement plus forte d'OMR que la moyenne française (45 % contre 43 % en France) mais bien plus maîtrisée qu'en habitat urbain (45% vs 57% en habitat urbain) et plus élevée que le référentiel régional (45% contre 28%) ;
- Une part de recyclables (verre et emballages ménagers) dans la fourchette haute des moyennes nationales et régionales (19% contre 14 % en France et 13% en milieu urbain). Cela peut s'expliquer notamment par la mise en place des extensions des consignes de tri et un service de proximité apporté à tous (bacs dédiés, colonnes à moins de 150 mètres...) ;
- Une part de déchets de déchèteries inférieurs aux référentiels : 37% (contre 56% en région, et 43% au niveau national – cela s'explique principalement car l'accès aux professionnels est interdit) mais élevé par rapport au référentiel des collectivités en milieu urbain : 37% contre 30% (cela s'explique notamment car les habitants en milieu urbain dense apportent moins de déchets volumineux en déchèteries : végétaux, gravats etc.).

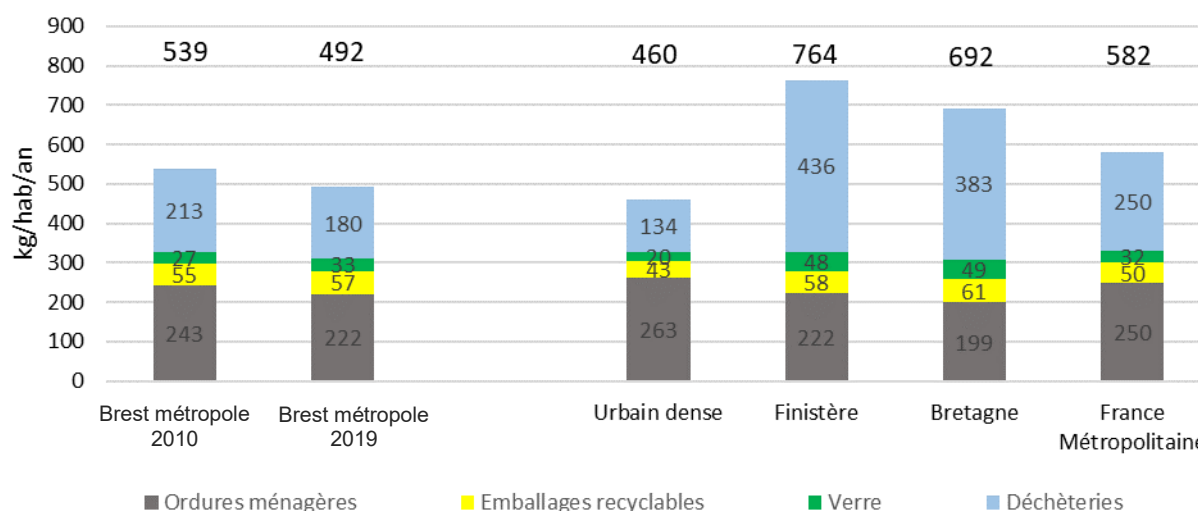
La collectivité présente des caractéristiques de production de DMA performantes pour une collectivité urbaine. Malgré l'interdiction d'accès des professionnels aux déchèteries, les apports sont conséquents, au même titre que pour les recyclables, ce qui montre un geste de tri ancré sur le territoire.

➤ Performances du territoire

Les ratios annuels de DMA collectés par Brest métropole sont passées de 539 à 512 kg/an/hab entre 2010 et 2021 soit une baisse de 5%. Le tableau ci-dessous présente cette évolution.

	2010	2020	2021
Ordures ménagères	243	220	216
Emballages recyclables	55	54	61
Verre	27	34	36
Déchèteries	213	180	200
Total déchets ménagers	539	490	512
Population	208 956	208 930	209 722

Comparaison des performances de Brest métropole avec des moyennes régionales et nationales



La comparaison s'effectue sur les données 2019, dernières données disponibles à l'échelle nationale :

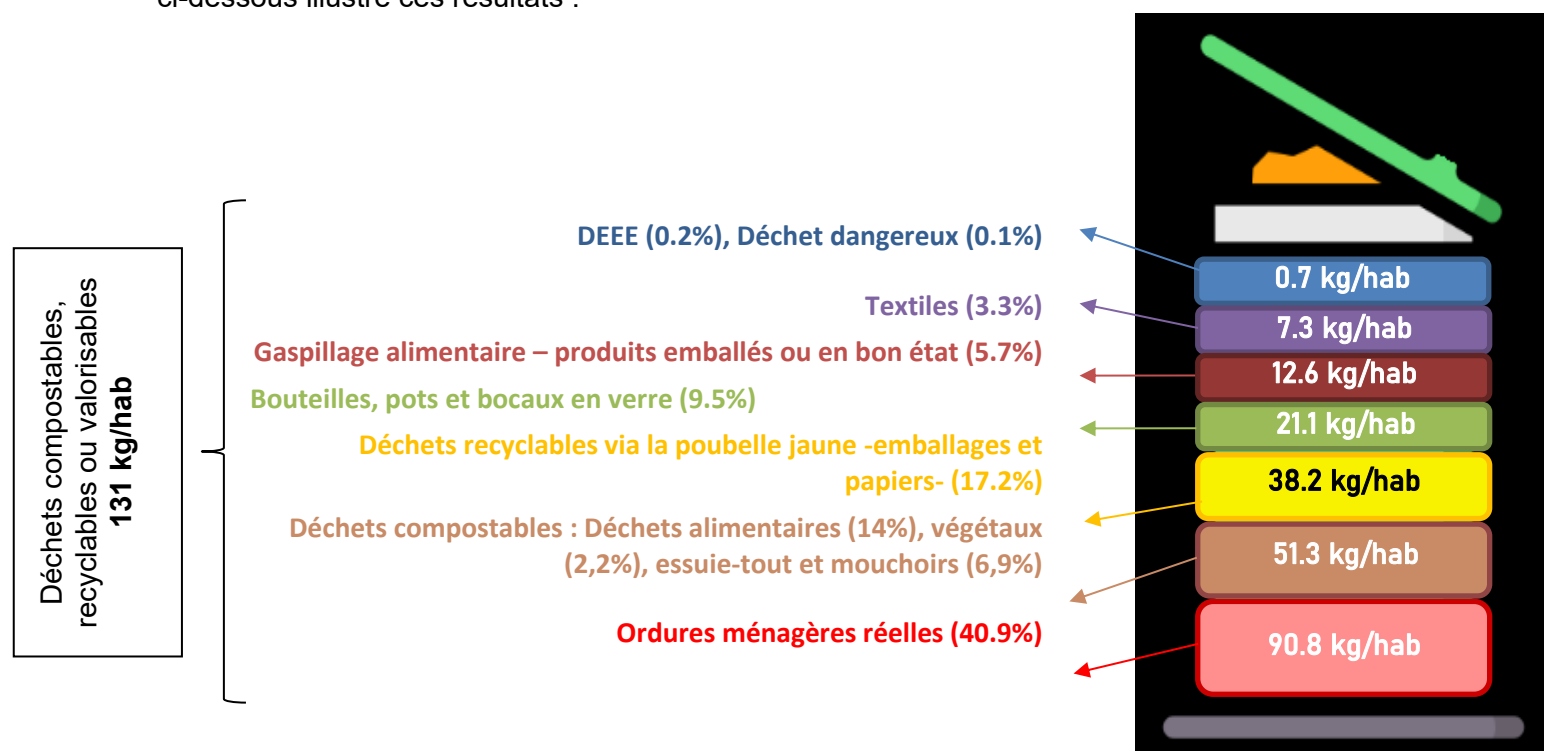
- Un ratio d'OMR (222 kg/hab.) très en dessous de la moyenne nationale (250 kg/hab.) et de la moyenne de l'habitat urbain (263 kg/hab.). Ce ratio est similaire à la moyenne départementale (222 kg/hab.) ;
- Un ratio de recyclables emballages et papiers (57 kg/hab.) plus élevé que les référentiels nationaux (50 kg/hab. en France et 43kg/hab. en milieu urbain) ;
- Un ratio de verre (33 kg/hab.) dans la fourchette haute des référentiels nationaux (entre 20 kg/hab. en milieu urbain et 32 kg/hab au niveau national) mais bien inférieur qu'au niveau local (plus de 48 kg/an/hab au niveau départemental et régional).
- Un ratio en déchèterie de 180 kg/hab en dessous du seuil de 250 kg/hab. au niveau national, bien en dessous de 383 kg/hab. au niveau régional et largement en dessous de 436 kg/hab. au niveau départemental. Cependant le ratio de déchèteries reste très au-dessus de la moyenne en milieu urbain dense (134 kg/hab.)

La collectivité possède un ratio de DMA globalement maîtrisé avec des performances de valorisation fortes.

➤ Caractérisation des ordures ménagères résiduelles

Une caractérisation consiste à analyser le contenu des poubelles d'ordures ménagères sur un échantillonnage représentatif du territoire (collecte par bacs poubelles, par apport volontaire mais aussi secteurs pavillonnaires, d'habitat collectif, urbain dense, rural...). Cette analyse permet de prendre une photo à un instant T de la composition d'une poubelle type d'un habitant du territoire.

La dernière caractérisation a été réalisée en 2019. La composition type qui en résulte montre la présence, dans les ordures ménagères, de déchets valorisables ou évitables. Le schéma ci-dessous illustre ces résultats :



Les déchets recyclables (emballages plastiques, papiers, cartons, verre et recyclables des extensions de consignes de tri) représentent environ 26% de la poubelle à ordures ménagères. Les biodéchets (déchets alimentaires et déchets issus du gaspillage alimentaire) sont quant à eux présents à hauteur de 28.8%. D'autres déchets sont également présents dans la poubelle ordures ménagères en moindre quantités mais pourraient être triés ou apportés en déchèteries (textiles, D3E, déchets dangereux).

➤ La valorisation des déchets

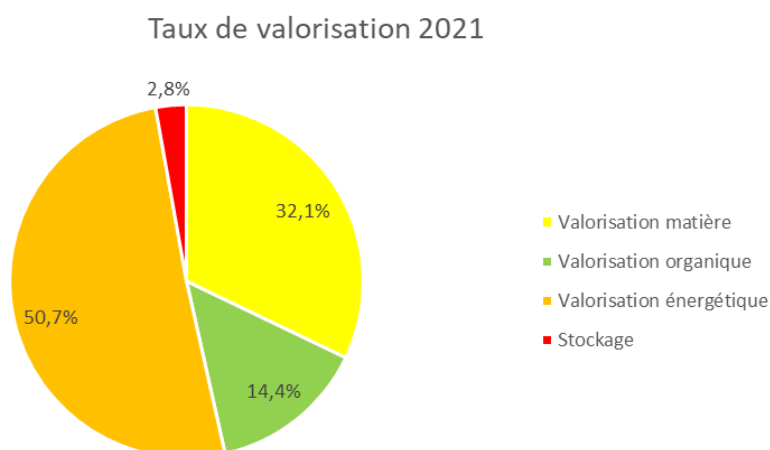
Le traitement des déchets est l'ensemble des procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur valorisation. La prévention permet d'éviter cette étape de traitement du déchet, souvent complexe et coûteuse.

En effet, différents types de traitement existent, cités en accord avec la hiérarchie des modes de traitement présentée en amont :

- La **valorisation matière** : les déchets sont utilisés en substitution à d'autres matières, il s'agit notamment du recyclage. Les déchets tels que les emballages ménagers mis dans le bac de tri bénéficient d'une valorisation matière.

- La **valorisation organique** : les déchets sont utilisés en compostage ou méthanisation. Les biodéchets bénéficient d'une valorisation organique.
- La **valorisation énergétique** : les déchets sont utilisés pour leur pouvoir calorifique et sont brûlés avec récupération de cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Les déchets tels que les ordures ménagères bénéficient d'une valorisation énergétique.
- Le **stockage** : il reste, malgré tout, des déchets qui ne peuvent être valorisés et qui sont stockés dans des centres dédiés : ce sont les déchets ultimes. C'est le cas par exemple de l'amiante et d'une part des encombrants déposés en déchèterie.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la part de valorisation des déchets collectés sur le territoire de la métropole :



III.4 Actions de prévention portées par Brest métropole

➤ Premier programme de prévention mené entre 2009 et 2014

La prévention des déchets est un axe de travail qui s'est développé de façon structurée depuis 2009, avec la signature d'un premier Programme local de prévention des déchets entre la collectivité et l'ADEME. Son objectif était de réduire de 7% les ordures ménagères résiduelles. Ce programme a permis d'aller au-delà de cet objectif, avec une baisse constatée de 8,5%.

En 5 ans, la collectivité a fait de la prévention des déchets un axe fort de sa politique. De nombreuses actions ont été créées pour accompagner au mieux les usagers du territoire vers un changement de comportement. Nombre d'entre elles ont porté leurs fruits en terme de réduction de la production de déchets et toutes ont permis à Brest métropole de mieux comprendre ses propres marges de manœuvre pour poursuivre des actions efficaces en matière de prévention des déchets. Le bilan du programme local de prévention des déchets de Brest métropole a fait ressortir deux gisements prioritaires pour le territoire : les déchets de cuisine et les déchets verts.

➤ Territoire zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG) de 2016 à 2018

Attribué fin 2015 par l'ADEME, le label national "Territoire zéro déchet zéro gaspillage" a confirmé Brest métropole et les acteurs locaux (associations, entreprises, administrations, usagers...) dans leur engagement pour une gestion plus vertueuse des déchets.

L'obtention du label a permis d'engager, entre 2016 et 2018, de nouveaux projets à l'échelle du territoire pour tendre au maximum vers le zéro déchet gaspillé et le zéro déchet non valorisé. Les objectifs étaient d'atteindre 92% de la valorisation globale, de réduire de 27 % les tonnages enfouis par rapport à 2010, et de réduire de 10 % les tonnages de biodéchets dans les ordures ménagères par rapport à la caractérisation de 2013. Ces objectifs ont été atteints.

➤ **Focus sur quelques actions emblématiques :**

Le compostage : action majeure pour réduire la production de déchets

Brest métropole met à disposition à prix réduit des composteurs pour les habitants qui disposent d'un jardin depuis 1998. Sur les 10 dernières années, 9 492 composteurs ont ainsi été remis (données au 31 décembre 2021).

Pour permettre à l'ensemble des usagers de composter, Brest métropole développe le compostage collectif. Fin 2021, 216 aires de compostage collectif sont ainsi suivies sur le territoire, dont 71 installations situées au sein de structures (écoles, centres de loisirs, entreprises...).

En tenant compte du compostage individuel et du compostage collectif, le service proposé par Brest métropole pour permettre aux usagers de trier les biodéchets couvre 25.8% des foyers du territoire.

Depuis 2010, Brest métropole anime un réseau de guides-composteurs-pailleurs. Il est composé d'habitants volontaires, bénévoles, formés par la collectivité aux pratiques du compostage et du paillage dans le but de transmettre leur savoir à d'autres habitants. Ce réseau comporte 168 membres actifs et formés. Les guides composteurs-pailleurs sont présents sur de nombreuses manifestations locales pour animer des stands d'information.

Le broyage des sapins de Noël : opération Sapin malin

Depuis janvier 2012, Brest métropole invite tous les habitants à venir broyer leur sapin de Noël au cœur de leur quartier ou de leur commune. Ce service de proximité est de plus en plus connu par les usagers. L'opération permet de modifier le regard sur ce que l'on jette. Le sapin est en effet source de paillage, utile pour son jardin. En 2021, plus de 7680 sapins ont été déposés et broyés sur les 17 sites de broyage, soit 61.5 tonnes de déchets verts évités en déchèterie.

Le projet Interreg « Preventing Plastic Pollution »



Lancé en 2020, le projet européen « Preventing Plastic Pollution » vise à agir contre la pollution plastique dans la mer de la Manche. Ce projet est financé par l'Union Européenne et cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Il compte 18 partenaires français et anglais : collectivités, laboratoires de recherche, universités et organismes caritatifs environnementaux. Les partenaires agissent ensemble, selon un modèle de bassin versant qui compte 7 bassins versants pilotes, dont la rade de Brest. Au travers de ce programme européen, la collectivité a déployé des actions à destination du grand public, des professionnels et des clubs sportifs pour favoriser les changements de comportements et expérimenter des nouveaux dispositifs permettant une meilleure gestion des déchets plastiques après leur production.

➤ Liens avec les autres documents de planification

Le comité de pilotage a souhaité que le programme soit en cohérence avec les projets déjà portés par la métropole :

Plan Climat (2019/2025)

Après un premier plan élaboré en 2012, Brest métropole a approuvé son second Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2019-2025. Ce programme est un outil pour définir à l'échelle locale les actions à mener afin d'atténuer les effets du changement climatique.

Le programme d'action comprend 60 actions dans 13 secteurs d'intervention complémentaires. Il a vocation à s'enrichir et à intégrer l'engagement des acteurs locaux ; il s'appuie sur les actions déjà initiées lors du précédent plan climat et identifiées comme des points forts (service public de la rénovation Tinergie, réseau de chaleur urbain...). Il renforce les champs qui nécessitent d'être approfondis (mobilité et qualité de l'air, urbanisme et aménagement, énergies renouvelables, exemplarité de la collectivité, gouvernance et financement, communication et mobilisation). Enfin, il intègre de nouvelles actions (engagement des entreprises, réduction des émissions indirectes, adaptation au changement climatique...).

L'ensemble des actions de réduction des déchets contribue également aux objectifs du plan climat air énergie territorial de la métropole.

En parallèle, Brest métropole est partenaire du projet européen TOMORROW, dans lequel 6 villes pilotes (Brest, Dublin, Valence, Mouscron, Brasov, Nis) s'engagent à mobiliser leurs acteurs locaux et citoyens, par des processus participatifs et innovants, afin de construire des feuilles de route de transition à l'horizon 2050. Le volet déchets fait partie intégrante de ce projet.

Projet Alimentaire Métropolitain

En 2018, Brest métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire pour développer les projets favorisant une alimentation saine, de qualité et accessible à tous. Cette démarche collective vise à :

- Rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, et les consommateurs.
- Développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation autour d'enjeux tels que :
 - o La justice sociale dans l'accès à l'alimentation
 - o L'éducation alimentaire de la jeunesse
 - o La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - o Le développement des circuits courts

Un lien étroit se fera avec le programme « Réduisons nos déchets ! » sur la réduction du gaspillage alimentaire.

Stratégie Métropolitaine de Développement Economique

Une des trois grandes orientations de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique - SMDE Cap 2030 – est « de donner au territoire les moyens de répondre aux enjeux de transitions ». Cette orientation se traduit dans l'ensemble des 6 défis territoriaux identifiés, notamment dans le défi dédié aux transitions « Faire des transitions un moteur de développement économique ». Ce dernier inclue la thématique de l'économie circulaire.

Un programme d'accompagnement des entreprises à la transition écologique a été déployé en 2022 afin de répondre à la double ambition de Brest métropole d'engager les entreprises dans la transition écologique et de redynamiser l'offre de services dans les anciennes zones d'activités économiques.

Un programme de sensibilisation a été proposé au cours du premier semestre 2022. Ce programme se déclinait sous la forme de 4 ateliers portant sur les questions de RSE, économie circulaire, mobilités et énergie. Plus de 37 entreprises différentes ont ainsi été sensibilisées à au moins une des thématiques proposées. Le second semestre 2022 a été marqué par le lancement de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale, pilier de l'économie circulaire. Les enjeux de cette démarche sont multiples et visent à renforcer la compétitivité des entreprises, réduire leur impact environnemental sur le territoire et favoriser leur ancrage territorial. Ainsi, un premier atelier de synergies inter-entreprises a permis de réunir 14 entreprises et d'identifier une trentaine de synergies.

IV. Le programme « Réduisons nos déchets ! »

IV.1 Elaboration de l'état des lieux du territoire

Le schéma ci-dessous rappelle la démarche engagée pour dresser l'état des lieux et définir les objectifs.



IV.1.1 Avis de la commission consultative

Du 8 novembre au 17 décembre 2021, les membres des 5 collèges (associatifs, habitants, économiques, scientifiques, institutionnels) de la commission consultative ont pu répondre à un questionnaire en ligne pour faire état :

- des flux de déchets qu'ils estiment prioritaires ;
- des actions qu'ils mettent en place dans leurs structures respectives ;
- des opportunités, contraintes et leviers qu'ils perçoivent en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés

Les différents membres ont répondu à cette consultation : 42 contributeurs sur 47 interrogés.

Les flux prioritaires identifiés sont les ordures ménagères résiduelles (24%), suivies des déchets alimentaires (14%) et des emballages (14%).

141 actions de prévention ont ainsi été référencées. Ces dernières ont été triées par flux de déchets. Les flux majoritaires identifiés sont les suivants :

- les déchets alimentaires (41 actions),
- les emballages plastiques (22 actions),
- les actions traitant l'ensemble des types de déchets particuliers.

144 opportunités, leviers, contraintes ont été cités, répartis comme suit :

- 56% de leviers (le réemploi et la réparation, les filières locales, l'écologie industrielle et territoriale),
- 51% d'opportunités (la réduction des déchets principalement plastiques, le développement de la vente en vrac, l'arrêt des emballages à usage unique, le projet Interreg en cours),
- 37% de contraintes (contraintes techniques, économiques, de personnel).

A l'issue de cette concertation, les thèmes récurrents ont été classés dans une matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Cette analyse se base sur les caractéristiques du territoire et du programme « Réduisons nos déchets ! ». Elle permet de mettre en évidence des axes stratégiques pour la réalisation du plan d'action. Les forces font apparaître ce qui est déjà mis en œuvre sur le territoire et qu'il faut amplifier. Les opportunités représentent ce qui peut être mis en place et/ou amélioré. Enfin, les faiblesses et menaces sont les points pouvant freiner l'atteinte des objectifs du programme.

Forces

L'ensemble des projets déjà menés par la métropole : plan climat, projet tomorrow, projet Preventing Plastic Pollution, démarche "zéro déchet"

La mixité des acteurs du territoire et l'intérêt croissant des citoyens au sujet des déchets.

Opportunités

La loi et la réglementation.

La redevance incitative.

Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale.



Faiblesses

La mixité du territoire : urbain, rural, habitat collectif/individuel...

La gestion des biodéchets notamment en centre-ville (accès aux composteurs, rats, odeurs...).

Méconnaissance des sujets entraînant des réticences et a priori de certains acteurs (compostage, incinérateur...).

Menaces

Crise sanitaire : déchets supplémentaires (masques, emballages plastique...) et emballages à usage unique

Le détail des contributions se trouve dans le document : Programme « Réduisons nos déchets » - Etat des lieux de la commission consultative. Ce document a été envoyé à l'ensemble des acteurs sollicités. Une réunion de restitution a eu lieu le 17 décembre 2021.

IV.1.2 Avis complémentaires du comité technique

Le comité technique, composé d'une majorité de directions de Brest métropole et de quelques acteurs externes, a également été sollicité pour faire état des actions menées au sein de leurs directions et des opportunités ou freins identifiés.

191 actions de prévention ont été citées. Les flux majoritairement visés par ces actions sont les suivants :

- les emballages plastiques (39 actions),
- le papier (36 actions),
- les déchets alimentaires (41 actions).

Le comité technique a énuméré un certain nombre d'opportunités et de contraintes en matière de prévention des déchets sur la métropole de Brest. Au total, ce sont près de 75 opportunités et contraintes identifiées, réparties comme suit :

- 41 opportunités
- 29 contraintes

Les opportunités énumérées peuvent être regroupées selon les thèmes suivants : la réduction à la source des déchets du quotidien (papier, plastiques ...), le réemploi et la réparation ainsi que la sensibilisation. La réglementation est également considérée comme un levier.

La sensibilisation et la communication sont également perçues comme une contrainte : le changement de comportement, s'il est un levier nécessaire, semble compliqué et contraignant. Le réemploi et la réparation suivi de la réduction à la source des déchets du quotidien (plastiques, papiers...) sont aussi perçues comme des contraintes. Certaines contraintes concernent enfin l'aspect économique ou humain : coût des produits issus du réemploi, susciter l'adhésion à des nouvelles manières de fonctionner.

Forces

Soutien des filières de valorisation
Prise en compte de l'indice de réparabilité

Opportunités

Aspect réglementaire
Loi AGECE (réemploi)
Loi Egalim (suppression du plastique)
Loi climat et résilience (achat responsable)
Formation et sensibilisation des agents
Travail transversal avec les acteurs locaux



Faiblesses

Coûts de réparation parfois plus importants que les coûts de production
Achat responsable pas facile à mettre en place, pas toujours possible et souvent plus cher

Menaces

Crise sanitaire
Prendre le temps d'analyser l'impact de ses gestes, de mettre en place des actions (avec moins de moyens)

Pour cette phase d'état des lieux, un diagnostic quantitatif et qualitatif des déchets produits spécifiquement par les services de Brest métropole, de la Ville de Brest et du CCAS a été produit. Ainsi, les membres du comité technique représentants des directions de Brest métropole, de la ville de Brest et du CCAS ont été invités à regarder de manière précise les gisements produits dans le cadre de leurs activités afin de préciser leur origine et leur nature notamment.

Le détail des contributions se trouve dans le document : Programme « Réduisons nos déchets » - Etat des lieux du comité technique. Ce document a été envoyé à l'ensemble des acteurs sollicités. Une réunion de restitution a eu lieu le 22 février 2022.

L'ensemble des contributions de la commission consultative et du comité technique a été présenté lors du comité de pilotage du 1^{er} avril 2022. Cet état des lieux a permis au comité de pilotage de définir une feuille de route pour l'élaboration du plan d'action : des objectifs ont ainsi été posés pour chaque axe du programme.

IV.2 Objectifs du programme

IV.2.1 Objectifs globaux

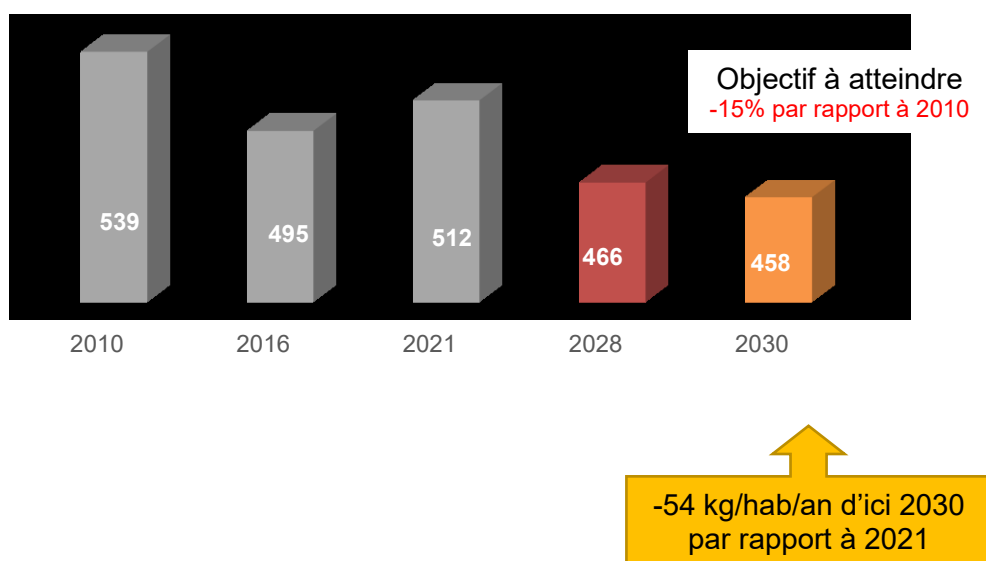
Le programme « Réduisons nos déchets ! » s'inscrit dans les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets. Il répond également aux objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV et loi AGECE. Il se fixe 3 objectifs globaux :

- En terme quantitatif : il s'agit de réduire le poids de DMA produits sur la période de mise en œuvre du programme,
- En terme qualitatif : il s'agit de réduire la nocivité des déchets par une réduction de l'usage, en amont, de produits générant des déchets dangereux et par l'orientation correcte de ces derniers au moment de l'abandon,
- En terme de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...) et de donner de la visibilité aux actions portées.

Le programme « Réduisons nos déchets ! » se terminant en 2028, les objectifs du programme seront déclinés pour 2028 et pour 2030.

L'objectif national est de réduire de 15 % les Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2010 (loi AGECE). Appliqués aux chiffres de production de déchets ménagers et assimilés de Brest métropole, cet objectif national donne la projection suivante :

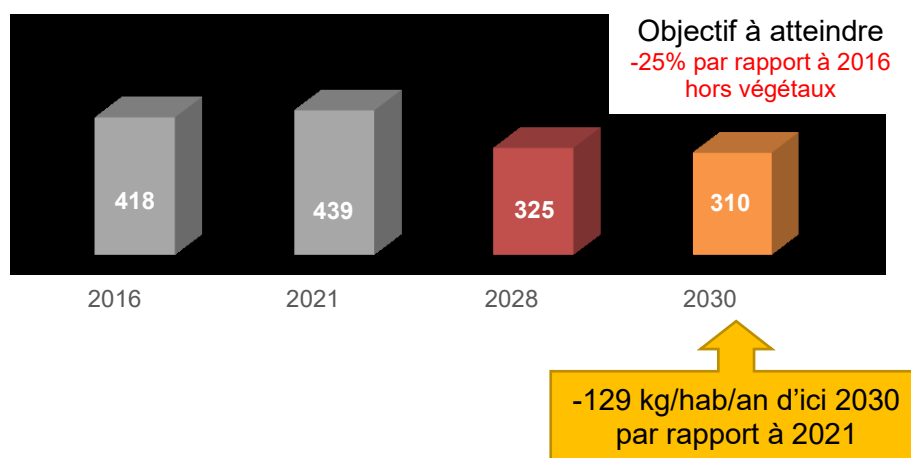
Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire de Brest métropole
(Kg/hab/an)



Pour atteindre cet objectif, il faut que les déchets ménagers et assimilés de Brest métropole diminuent de plus de 11 000 tonnes d'ici 2030 par rapport à 2021 soit une baisse d'environ 1300 tonnes par an durant les 9 prochaines années.

En avril 2022, le comité de pilotage a posé le cadre de l'élaboration du plan d'action, en identifiant notamment des gisements prioritaires et en définissant des objectifs chiffrés grâce à des potentiels de gisements d'évitement afin d'atteindre les obligations réglementaires. Les élus ont souhaité que le programme « Réduisons nos déchets ! » réponde aux objectifs du **plan régional de prévention et de gestion des déchets soit de réduire de 25 % les Déchets Ménagers et Assimilés hors végétaux en 2030 par rapport à 2016**.

Déchets Ménagers et Assimilés hors végétaux sur le territoire de Brest métropole
(Kg/hab/an)



Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réduire les déchets ménagers et assimilés de Brest métropole hors végétaux de plus de 27 000 tonnes d'ici 2030 par rapport à 2021, soit une baisse d'environ 3 000 tonnes par an durant les 9 prochaines années.

La collectivité n'est pas réglementairement tenue de respecter cet objectif de réduction à son échelle mais elle souhaite contribuer à l'effort collectif régional. Le programme d'action vise à atteindre cette cible. Le comité de pilotage a également défini des objectifs chiffrés par axes thématiques.

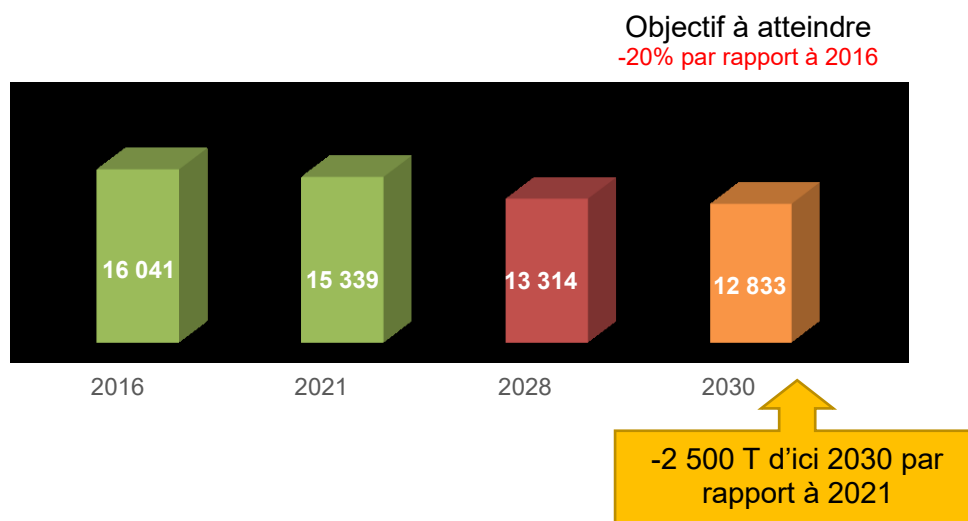
IV.2.2 Objectifs par axe

Axe 1 : Réduire et gérer à la source les biodéchets

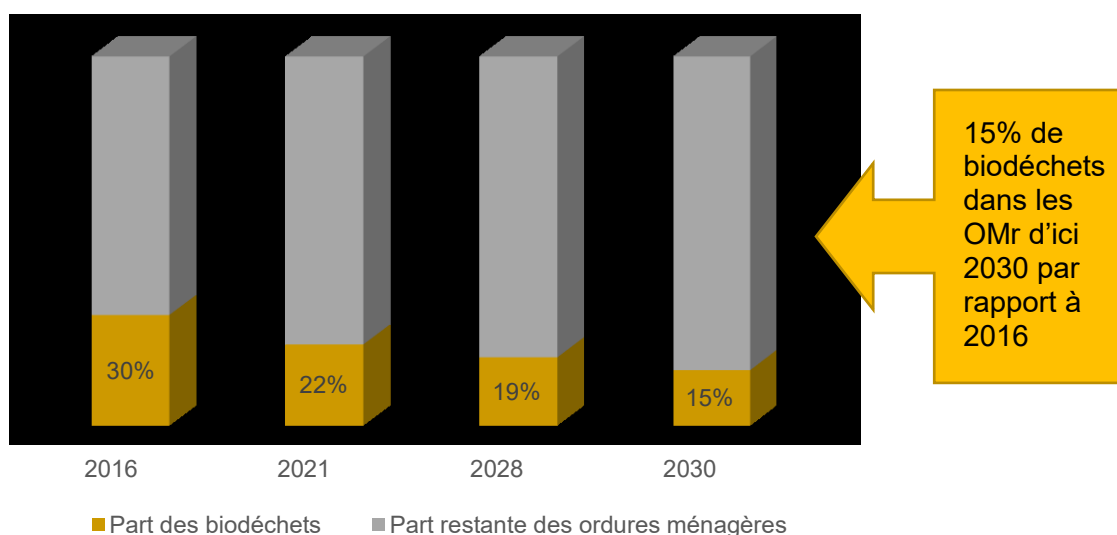
Les objectifs définis sur cet axe sont les suivants :

- Objectif national :
Mettre à disposition une possibilité de tri à la source des biodéchets pour tous d'ici le 31 décembre 2023
- Objectifs régionaux :
Réduction de 20% des tonnages de déchets verts entre 2016 et 2030.
Réduction de la fraction fermentescible dans les ordures ménagères résiduelles (OMr) à 20% en 2025 et à 15% en 2030

Tonnages de végétaux sur le territoire de Brest métropole (Tonnes)



Part des biodéchets dans les Ordures Ménagères



Afin d'atteindre ces objectifs des actions sont à mener en vue de réduire et valoriser les déchets alimentaires et les végétaux. La fraction fermentescible des OMr correspond à la somme des déchets compostables et du gaspillage alimentaire. Les actions sont détaillées dans la partie « IV.3 Plan d'action co-construit » du présent rapport.

Axe 2 : Développer la réparation, le réemploi et la consommation durable

Les deux objectifs validés par le comité de pilotage pour cet axe sont les suivants :

- Objectif national :
Atteindre 5% de réemploi et de réutilisation du tonnage des déchets ménagers et assimilés soit 4800 tonnes en 2030.
- Objectif régional :
Reprise de l'objectif régional global de réduction des déchets ménagers et assimilés de 20% entre 2016 et 2030, hors végétaux (cf axe 1).

Axe 3 : Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets

Pour cet axe spécifique aux professionnels collectés par le service public de gestion des déchets (professionnels dits « assimilés »), les actions portées participeront à l'objectif général de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés, à savoir :

- Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés de 25% entre 2016 et 2030, hors végétaux

En effet, les déchets de ces professionnels étant collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages, ils sont inclus dans les tonnages globaux. Toutefois, Brest métropole n'ouvrant pas les déchèteries de son territoire aux professionnels, les flux sur lesquels agir sont uniquement les ordures ménagères résiduelles et les emballages/papiers.

Axe 4 : Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements

- Axe de travail venant en soutien des autres axes : il vise à permettre l'atteinte des objectifs chiffrés fixés dans le programme.

Des contributions ont relevé plusieurs opportunités liées à des projets d'envergure avec notamment la mise en œuvre d'une tarification incitative. Ce point nécessitant des études poussées n'a pas été approfondi.

Axe 5 : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics

Cet axe concerne spécifiquement les déchets produits dans le cadre des activités de Brest métropole, de la Ville de Brest et du CCAS ainsi que les entités publiques ou semi-publiques représentées au sein du comité technique qui souhaitent agir à leur échelle sur la réduction de leurs déchets. S'agissant des déchets assimilés aux déchets ménagers, les actions mises en œuvre sur cet axe de travail concourront à l'atteinte de l'objectif de -25% de DMA à horizon 2030 (hors végétaux).

Pour les déchets spécifiques à Brest métropole, des objectifs précis ont été définis :

- Certains flux de déchets sont ainsi collectés par le service public, c'est le cas des ordures ménagères résiduelles et des emballages/papiers :
 - Il a été décidé d'appliquer l'objectif global de -25% de DMA hors végétaux à horizon 2030 spécifiquement aux volumes produits par les services.
- Concernant les déchets verts :
 - Application de l'objectif régional de -20% à horizon 2030.
- Autres déchets spécifiques :
 - L'état des lieux a montré une certaine méconnaissance des flux générés. Aussi un objectif de meilleure connaissance des gisements a été fixé afin de permettre, dans un second temps, de définir des objectifs chiffrés dans chaque direction ou pour chaque flux.

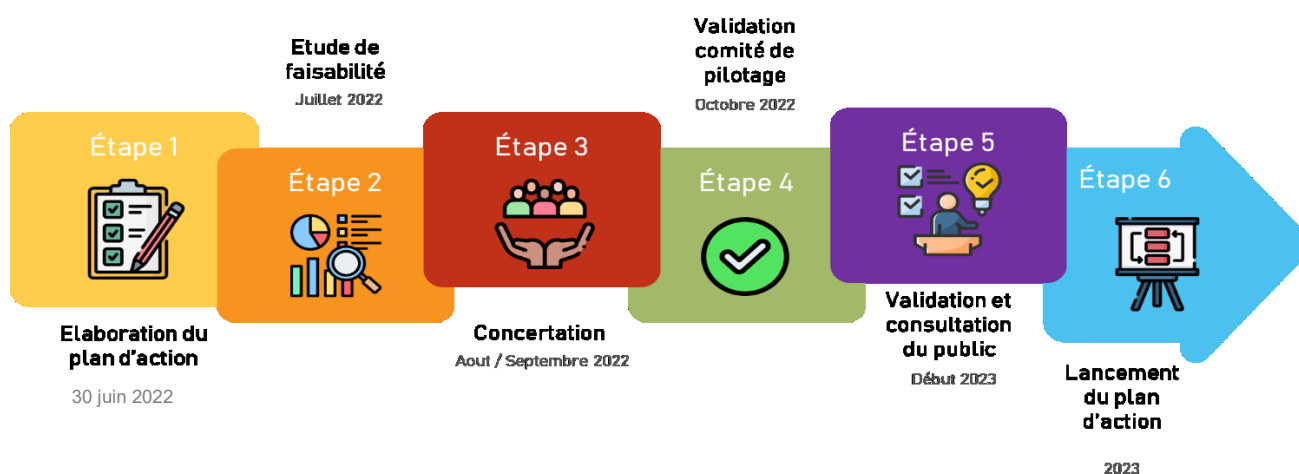
IV.2.3 Synthèse des objectifs

	2016	2021		2028		2030		Axe(s)
OBJECTIF	Gisement (kg/hab)	Evolution (kg/hab)	Gisement (kg/hab)	Réduction (kg/hab)	Gisement (kg/hab)	Réduction (kg/hab)	Gisement (kg/hab)	
Réduction des Végétaux	77	-4	73	- 13 (-17%)	64	- 15 (-20%)	62	1 / 5
Biodéchets dans OMr	30%		22%		18.5%		15%	1
Réduction des DMA (hors végétaux)	418	+21	439	- 90 (-21,5%)	325	- 104,5 (-25%)	310	2 / 3 / 5
Réemploi							5% des DMA	2

IV.3 Plan d'action co-construit

IV.3.1 Construction du programme d'action

Le schéma ci-dessous rappelle la démarche engagée pour établir le plan d'action et concerter les habitants.



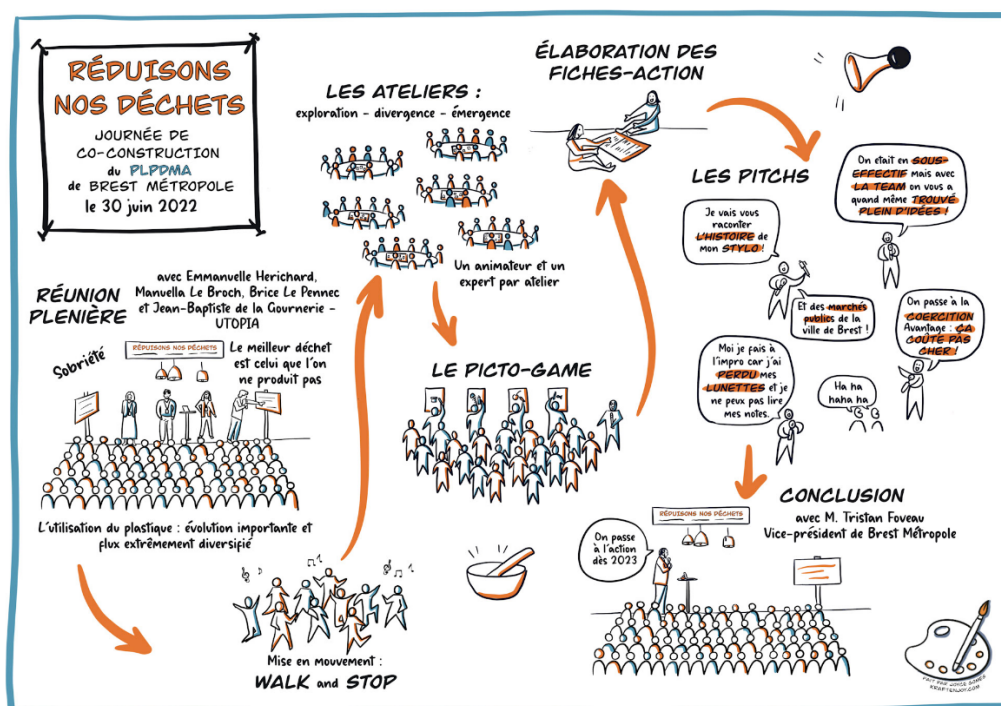
Pour l'élaboration du plan d'action, l'ensemble des acteurs (commission consultative et comité technique élargi) a été rassemblé sur une journée autour d'ateliers thématiques. Cette journée de travail a eu lieu le 30 juin 2022. Une soixantaine de membres se sont rendus disponibles pour y participer.

En amont de la journée, les acteurs s'étaient inscrits sur les ateliers suivants :

Thématiques	Cibles
Gestion des déchets alimentaires / Lutte contre le gaspillage alimentaire	Grand public & éco exemplarité
Gestion des déchets verts	Grand public & éco exemplarité
Développer le réemploi et la réparation pour réduire les déchets en déchèterie / réduire la nocivité des déchets	Grand public & éco exemplarité
Consommation durable / réduction à la source des produits du quotidien, notamment les emballages en plastique et les papiers	Grand public
Informier, sensibiliser, communiquer	Grand public
Gestion des événements et réception / agir sur les déchets du quotidien assimilés aux déchets ménagers (papier, pause, déjeuner, machines à café...)	Eco exemplarité

L'objectif était d'élaborer des fiches-actions, selon le déroulé suivant :

1. Brainstorming d'idées par atelier thématique en sous-groupe (faire émerger le plus d'idées d'action)
2. Analyse de l'impact dans le temps des actions proposées
3. Rédaction de fiches actions
4. Restitution devant l'ensemble des participants



La priorité pour les participants a été de détailler les étapes clés. A l'issue de la journée, 22 fiches actions ont été rédigées.

Le tableau ci-dessous regroupe les différentes fiches actions en fonction des axes du programme :

	Action	Public cible	Directions pilotes et relais
AXE 1 : REDUIRE ET GERER A LA SOURCE			
1.1	Lancer un défi pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec un gâchis-score dans les restaurants : rendre visible le gaspillage alimentaire et proposer un défi visant à promouvoir des actions en faveur de sa réduction.	Convives des restaurants collectifs et privés	Déchets-propreté Projet alimentaire métropolitain
1.2	Créer un événement autour du zéro gaspillage alimentaire : lancer un défi à l'attention des habitants autour du gaspillage alimentaire à l'occasion d'un événement dédié à ce sujet (ateliers de cuisine, sur le compostage, conférence...).	Grand public, restaurateurs	Déchets-propreté Projet alimentaire métropolitain
1.3	Développer la pratique du compostage : mise en place d'actions visant à favoriser le compostage individuel et collectif.	Grand public / professionnels et assimilés	Déchets-propreté
1.4	Proposer une recyclerie verte éphémère : événement autour de la réutilisation des végétaux au jardin (ateliers, démonstration, troc de plants...).	Grand public	Déchets-propreté Espaces verts
1.5	Favoriser les essences à faible entretien et le compostage : intégrer des dispositions spécifiques concernant le choix des végétaux à planter et la mise en place de composteurs dans les documents d'urbanisme.	Grand public	Direction des dynamiques urbaines déchets propreté, écologie urbaine et espaces verts
1.6	Favoriser la valorisation de la ressource verte au jardin : mettre à disposition des habitants du matériel leur permettant de gérer leur jardin sans générer de déchets.	Grand public	Déchets-propreté Espaces verts
AXE 2 : DEVELOPPER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA CONSOMMATION DURABLE			
2.1	Contribuer à la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation : étudier la faisabilité de l'installation d'un lieu permettant de regrouper des solutions de réemploi et réparation (ateliers, présence de réparateurs, associations dédiées...).	Grand public	Déchets-propreté Associations locales du réemploi
2.2	Développer un service de réparation mobile : créer un service itinérant proposant aux habitants la réparation de leurs objets détériorés.	Grand public	Déchets-propreté Associations locales du réemploi
2.3	Encourager l'utilisation de textiles sanitaires durables : promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables (couches, lingettes, protections hygiéniques...) en lançant une expérimentation sur les couches lavables	Grand public, structures de la petite enfance	Déchets-propreté
2.4	Développer une filière de consigne et l'utilisation de contenants réutilisables : proposer aux habitants divers outils et astuces leur permettant de mieux consommer et moins jeter en réduisant l'utilisation d'emballages réutilisables. Étudier la faisabilité d'un dispositif de consigne sur le territoire.	Grand public, commerçants, restaurateurs	Déchets-propreté
AXE 3 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA REDUCTION DE LEURS DECHETS			
3.1	Mobiliser les professionnels aux enjeux de la réduction des déchets : Informer et accompagner les professionnels collectés par le service public vers des actions de réduction de leur production de déchets.	Professionnels du territoire	Déchets-propreté Développement économique

AXE 4 : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS			
4.1	Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques : proposer des défis via un passeport d'actions et d'objectifs à atteindre, valoriser les actions engagées et les résultats obtenus	Tous public	Déchets-propreté Direction communication
4.2	Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire : créer des supports vidéos témoignant de l'engagement de personnalités locales et d'habitants sur la prévention des déchets.	Tous public	Déchets-propreté Direction communication
4.3	Créer un stand de sensibilisation mobile sur la prévention : développer une animation de proximité facile à mettre en place.	Grand public	Déchets-propreté
AXE 5 : ENCOURAGER L'ECO-EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE ET DES SERVICES PUBLICS			
5.1	Créer un réseau de référents « alimentation » dans la restauration collective : échanger les pratiques visant à réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs (cantines, restaurants d'entreprises)	Restaurants collectifs et leurs convives	Déchets-propreté Projet alimentaire métropolitain
5.2	Créer un réseau permettant le partage des bonnes pratiques : mettre en relation des services concernés par la gestion d'espaces verts pour partager des connaissances et des compétences dans la gestion des végétaux	Services de Brest métropole, ville de Brest Communes Autres entités intéressées (Bmh...)	Direction espaces verts
5.3	Développer le réemploi en utilisant la commande publique comme levier : insérer des clauses spécifiques dans les cahiers des charges, former les référents opérationnels aux obligations réglementaires. Les leviers de l'achat public favorisant le réemploi sont nombreux.	Tous les services « acheteurs »	Direction des finances et de la commande publique
5.4	Développer une possibilité de réparation et de récupération du mobilier et des équipements informatiques pour les services : créer un réseau de réemploi et réparation permettant la mise en relation de l'ensemble des services de la métropole, des communes et des autres entités intéressées	Services Communes de la métropole & entités intéressées	Direction du patrimoine et Direction de l'informatique
5.5	Réduire l'utilisation des contenants jetables de la pause déjeuner et café : offrir la possibilité aux agents de pouvoir utiliser de la vaisselle (assiettes, couverts, tasses à café) lors des moments de pause ce qui suppose l'accès à un lieu pour stocker et laver la vaisselle. En parallèle, favoriser l'utilisation des gourdes en installant des points d'eau pour les remplir et sensibiliser les agents aux pratiques zéro déchet issu de la pause déjeuner.	Tous les agents	Déchets-propreté et direction du patrimoine
5.6	Développer le compostage pour les agents : offrir une solution de compostage de proximité dans les locaux de la collectivité afin de détourner les biodéchets des ordures ménagères	Tous les agents	Déchets-propreté
5.7	Favoriser la dématérialisation : partager et encourager les pratiques limitant les impressions, développer les solutions permettant de réduire l'utilisation du papier	Tous les agents	Direction générale et direction de l'informatique
5.8	Réaliser un diagnostic de déchets spécifiques liés aux activités des services afin de fixer des objectifs de réduction : chaque direction générant des déchets spécifiques dans le cadre de ces activités (gravats, incinérables, encombrants...) aura pour mission d'élaborer un diagnostic complet de sa production de déchets (nature, quantité, origine, ...) ce diagnostic permettra de fixer des objectifs de réduction propres à chaque direction et d'établir un plan d'action permettant de les atteindre.	Tous les agents	Direction générale et toutes les directions

IV.3.2 Concertation du programme

Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été lancée auprès des directions pilotes autres que la direction déchets-propreté :

- Projet Alimentaire Métropolitain
- Direction espaces verts
- Direction dynamiques urbaines
- Direction communication et marketing territorial
- Direction développement économique
- Direction Patrimoine Logistique
- Direction des systèmes d'information et des télécommunications

En septembre 2022, les fiches actions ont été mises à jour, afin de prendre en compte les observations formulées par ces directions.

Consultation des habitants

La métropole a souhaité également faire participer l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire en recueillant leur avis sur les projets d'actions proposées à l'attention du grand public via un questionnaire simple et rapide. Le but de cette consultation est d'identifier les actions plébiscitées par le public, de mettre en lumière d'éventuels manques dans les propositions déjà formulées et de pouvoir recueillir de nouvelles propositions qui pourraient être intégrées lors des révisions annuelles du programme.

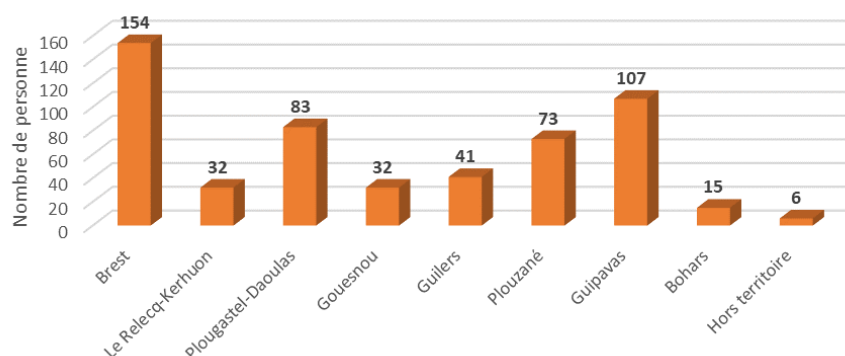
Un questionnaire a ainsi été diffusé via le site « je participe ! » de Brest métropole du lundi 12 septembre au dimanche 2 octobre 2022. Pour compléter cette enquête en ligne, des enquêteurs se sont rendus sur les marchés et dans les déchèteries du territoire entre le 21 et le 25 septembre 2022 pour recueillir les avis des habitants :

- Marchés de Guipavas, le Relecq-Kerhuon, Plouzané, Plougastel, Bohars et Guilers
- Déchèteries de Plouzané, de Guipavas et de Plougastel.

Le 20 septembre, une assemblée inter-quartier a réuni une cinquantaine d'habitants de Brest. Une présentation du programme a été faite en réunion plénière, puis les habitants ont répondu aux questionnaires de manière individuelle.

544 questionnaires ont été remplis durant les trois semaines de l'enquête. Le graphique suivant présente le nombre de réponses par commune.

Nombre de réponses par commune



Les habitants sont intéressés par la réduction des déchets ; 98% ont répondu qu'ils voyaient un intérêt à réduire la quantité de déchets produite. 91% des personnes interrogées ont déjà mis en place des actions pour réduire leurs déchets :

- Je composte : 73%
- J'utilise le stop pub sur ma boîte aux lettres : 56%
- J'achète en vrac (régulièrement ou de temps en temps) : 62%
- J'achète d'occasion (régulièrement ou de temps en temps) : 65%
- Autres : 30%

Dans cette dernière catégorie, les habitants ont mis en avant des gestes pour réduire le gaspillage alimentaire, pour le faire soi-même, pour éviter le suremballage ou de l'emballage à usage unique et pour favoriser la réparation.

Plus d'un habitant sur 10 a répondu être prêt à faire évoluer ses pratiques pour réduire ses déchets.

Pour chaque action, les habitants pouvaient répondre à la question « Cette action vous semble-t-elle intéressante ? ». Le tableau suivant détaille les résultats pour chaque action.

ACTIONS	Oui (%)	Non (%)	Ne se prononce pas (%)
2.1 – « Contribuer à la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation »	94.8	4.5	0.8
1.6 – « Favoriser la valorisation de la ressource verte au jardin »	93.2	4.1	2.7
1.3 – « Développer la pratique du compostage »	92.4	7.0	0.6
1.4 – « Proposer une recyclerie verte éphémère »	90.9	7.4	1.7
2.2 – « Développer un service de réparation mobile »	90.3	7.8	1.9
1.5 – « Favoriser les essences à faible entretien et le compostage »	89.7	7.9	2.3
2.4 – « Développer une filière de consigne et l'utilisation de contenants réutilisables »	88.8	7.9	3.3
1.2 – « Créer un défi autour du zéro gaspillage alimentaire »	88.8	10.7	0.6
1.1 – « Lancer un défi pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec un gâchis-score dans les restaurants »	88.4	11.0	0.6
4.3 – « Créer un stand de sensibilisation mobile sur la prévention »	84.5	12.4	3.1
4.2 – « Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire »	81.8	16.9	1.4
4.1 – « Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques »	79.7	16.5	3.9
2.3 – « Encourager l'utilisation de textiles sanitaires durables »	76.6	21.5	1.9

Les actions concernant la réduction des biodéchets et des végétaux intéressent fortement les habitants du territoire.

En fin de questionnaire, les habitants pouvaient mettre en avant une action « Avez-vous identifié une action "coup de cœur" ? ». 350 habitants ont répondu à cette question. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant:

ACTIONS	Coup de cœur
2.1 – « Réfléchir à la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation »	16,1%
2.4 – « Développer une filière de consigne et l'utilisation de contenants réutilisables »	13,5%
2.2 – « Développer un service de réparation mobile »	12,9%
1.3 – « Développer la pratique du compostage »	10,3%
1.6 – « Favoriser la valorisation de la ressource verte au jardin »	8,0%
1.4 – « Proposer une recyclerie verte éphémère »	7,5%
1.1 – « Lancer un défi pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec un gâchis-score dans les restaurants »	5,2%
1.5 – « Favoriser les essences à faible entretien et le compostage »	5,2%
2.3 – « Encourager l'utilisation de textiles sanitaires durables »	5,2%
5.3 – « Créer un stand de sensibilisation mobile sur la prévention »	4,6%
5.1 – « Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques »	4,3%
5.2 – « Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire »	3,7%
1.2 – « Créer un défi autour du zéro gaspillage alimentaire »	3,4%

Les actions plébiscitées par les habitants sont celles de l'axe 2 « Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable », suivies par celles relatives au compostage et à la valorisation des végétaux.

Consultation des agents

La majorité des déchets produits par la collectivité dans le cadre de ses activités est hors périmètre des déchets ménagers et assimilés (DMA) et n'a donc pas d'objectif réglementaire spécifique. Cependant les membres du comité de pilotage ont souhaité qu'un axe du programme « Réduisons nos déchets ! » soit consacré à des actions pour encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics. Lors de la journée du 30 juin 2022, 8 actions ont été proposées pour engager la collectivité dans l'éco-exemplarité et réduire les déchets produits par ses activités.

Du 14 au 22 octobre 2022, les agents de Brest métropole ont été sollicités pour répondre à un questionnaire en ligne sur l'intranet de la collectivité. 42 questionnaires ont été remplis. Le graphique suivant présente le nombre de réponses par direction.

Les agents et agentes sont intéressés par la thématique et réalisent des actions dans leur quotidien pour réduire leurs déchets :

Faire des impressions en recto-verso	90%
Réutiliser les impressions papier en brouillon ou en bloc-notes	86%
Lire les e-mails à l'écran plutôt que de les imprimer	88%
Utiliser une gourde plutôt qu'une bouteille d'eau minérale	86%
Autre (nettoyage boîte mail, suppression fichiers inutiles, vaisselle lavable, tri des déchets)	17%
Aucune	0%

100% des agents sont prêts à faire évoluer leurs pratiques dans le but de réduire leurs déchets.

Pour chaque action, les agents pouvaient répondre à la question « Cette action vous semble-t-elle intéressante ? ». Le tableau suivant détaille les résultats pour chaque action.

Nom de l'action	Oui (%)
5.5 – Réduire l'utilisation des contenants jetables de pause déjeuner et café	97.6
5.2 – Créer un réseau permettant le partage des bonnes pratiques	97.6
5.8 – Réaliser un diagnostic des déchets spécifiques liés aux activités des services	95.2
5.4 – Développer une possibilité de réparation et de récupération du mobilier et des équipements informatiques pour les services	95.2
5.1 – Créer un réseau de référents "alimentation" dans la restauration collective	95.2
5.6 – Développer le compostage pour les agents	92.9
5.3 – Développer le réemploi en utilisant la commande publique comme levier	90.5
5.7 – Favoriser la dématérialisation	85.7

En fin de questionnaire, les agents pouvaient mettre en avant une action « Avez-vous identifié une action "coup de cœur" ? ». 30 personnes ont répondu. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant:

Nom de l'action	Action "coup de cœur"
5.3 Développer le réemploi en utilisant la commande publique comme levier	6
5.5 Réduire l'utilisation des contenants jetables de pause déjeuner et café	6
5.6 Développer le compostage pour les agents	5
5.8 Réaliser un diagnostic des déchets spécifiques liés aux activités des services	5
5.4 Développer une possibilité de réparation et de récupération du mobilier et des équipements informatiques pour les services	3
5.7 Favoriser la dématérialisation	3
5.1 Créer un réseau de référents "alimentation" dans la restauration collective	2
5.2 Créer un réseau permettant le partage des bonnes pratiques	0

V. Mise en œuvre et suivi du programme

V.1 Planning prévisionnel

Axe thématique principal	N° action	Action	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réduire et gérer à la source les biodéchets	1.1	Lancer un défi pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec un gâchis-score dans les restaurants						
	1.2	Créer un évènement autour du zéro gaspillage alimentaire						
	1.3	Développer la pratique du compostage						
	1.4	Proposer une recyclerie verte éphémère aux habitants						
	1.5	Favoriser les essences à faible entretien et le compostage						
	1.6	Favoriser la valorisation de la ressource verte au jardin						
Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable	2.1	Contribuer à la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation						
	2.2	Développer un service de réparation mobile						
	2.3	Encourager l'utilisation de textiles sanitaires durables						
	2.4	Développer une filière de consigne et l'utilisation de contenants réutilisables						
Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets	3.1	Mobiliser les professionnels sur les enjeux liés à la réduction des déchets						
Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements	4.1	Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques						
	4.2	Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire						
	4.3	Créer un stand de sensibilisation mobile sur la prévention						
Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics	5.1	Créer un réseau de référents "alimentation" au sein de la restauration collective						
	5.2	Créer un réseau permettant le partage des bonnes pratiques						
	5.3	Développer le réemploi en utilisant la commande publique comme levier						
	5.4	Développer une possibilité de réparation et de récupération du mobilier et des équipements informatiques pour les services						
	5.5	Réduire l'utilisation des contenants jetables de la pause déjeuner et café						
	5.6	Développer le compostage pour les agents						
	5.7	Favoriser la dématérialisation						
	5.8	Réaliser un diagnostic des déchets spécifiques liés aux activités des services						



Phase d'étude et/ou d'expérimentation

Reconduction ou non de l'action selon bilan première édition

V.2 Indicateurs et révisions annuelles

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Mais c'est aussi une nécessité pour :

- mesurer l'état d'avancement,
- apprécier ses impacts réels,
- identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et, par conséquent, adapter la mise en œuvre des actions,
- rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- des indicateurs globaux du programme lui-même,
- des indicateurs pour chacune des actions.

Le bilan annuel du programme « Réduisons nos déchets ! » sera réalisé grâce aux indicateurs globaux suivants :

- Taux d'évolution des kilogrammes de DMA par habitant (en % / an)
- Taux d'évolution des kilogrammes de déchets collectés en déchèteries en (en % / an)
- Effectifs mobilisés pour la mise en œuvre de ce programme (effectif par an)
- Coût total du programme en € (par an)
- Coût de traitement en € (par an)

Par ailleurs, des indicateurs permettront de suivre l'état d'avancement de chaque action et d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités de déchets évitées par l'action. Les indicateurs par action sont précisés dans chacune des fiches actions.

Un bilan sera effectué chaque année et présenté aux membres de la commission consultative et aux élus membres du comité de pilotage.

Liste des acronymes

AAP : appel à projet
ADEME : Agence de la transition écologique
BTP : Bâtiments travaux publics
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CRMA : Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat
CS : collecte sélective
CSR : combustible solide de récupération
DAE : Déchets des Activités Économiques
DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux
DDS : déchets diffus spécifiques
DEA : Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DNDNI : déchets non dangereux non inertes
DV : déchets verts
ECT : extension des consignes de tri
FREC : Feuille de Route pour une Economie 100% Circulaire publiée le 23 avril 2018.
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
OMA : ordures ménagères et assimilés
OMR : ordures ménagères résiduelles
PAM : petits appareils en mélanges
PCAET : Plan Climat Air Energie de territoire
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD : Plan National de Prévention des Déchets
PRPGD : Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets
REP : responsabilité élargie des producteurs
RS : Redevance Spéciale
SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPGD : Service Public de Gestion des Déchets
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : textiles linges chaussures
VM : valorisation matière
VO : valorisation organique
ZDZG : zéro déchet zéro gaspillage

Annexes

Annexe 1 : Fiches actions du programme « Réduisons nos déchets ! »

Annexe 2 : Questionnaire pour le grand public

Annexe 3 : Questionnaire pour les agents et les agentes de la collectivité

AXE DE TRAVAIL : Réduire et gérer à la source les biodéchets		FICHE N° 1.1
ACTION : Lancer un défi pour lutter contre le gaspillage alimentaire via un gâchis-score dans les restaurants <i>Il s'agit de rendre visible le gaspillage alimentaire dans les restaurants, collectifs, publics et privés via un outil de pesée des restes des assiettes en cuisine, dont les résultats sont affichés en salle à destination des convives. Une émulation pourra se créer autour d'un défi entre restaurants. Afin de parvenir à des résultats, les établissements pourront développer des actions telles que le doggy bag ou encore l'adaptation de la taille d'assiette en fonction de la faim pour les selfs.</i>		PUBLIC CIBLE : Convives des restaurants collectifs et privés
CONTEXTE : Loi AGECC : - obligation du restaurant à proposer un gourmet bag - 2024 : tri à la source des biodéchets	OBJECTIFS : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire Proposer des outils permettant de limiter le gaspillage alimentaire	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchets propreté / Projet alimentaire métropolitain > Partenaires clés : Restaurateurs, direction communication et marketing territorial > Partenaires supports : Associations, CCI, CMA, UMIH		
GISEMENT MOBILISABLE : Restes alimentaires, déchets alimentaires de préparation	POTENTIEL DE REDUCTION : Faible : <20 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1. Acquérir un outil de pesée et concevoir un kit de communication adapté à chaque type de restauration. Création d'une identité visuelle pour identifier les restaurants engagés (type : « ici je suis engagé dans le zéro gâchis ») 2. Préparer et diffuser un guide recensant les actions possibles pour limiter le gaspillage alimentaire 3. Construire un fichier de suivi des pesées 4. Diffuser l'invitation à participer au défi (mailing, conférence de presse...) > Temps d'inscription 5. Rencontrer chacun des établissements pour définir l'organisation logistique liée aux pesées + informer et sensibiliser les équipes 6. Mettre en place les équipements et la communication au sein de l'établissement 7. Lancer le défi (relais réseaux sociaux) 8. Réaliser un suivi propre à l'établissement : > Mise en œuvre des actions de lutte contre le gaspillage > Suivi d'un fichier de pesées quotidiennes > Affichage des résultats de pesées (total de la semaine) et de l'évolution des quantités 9. Mettre en avant des résultats lors d'un évènement (évènement déchets pendant la COP locale – 1 ^{ère} date en 2024 dédiée au gaspillage alimentaire. Cf. fiche 1.2 « Evènement zéro gaspi »)		
DUREE ESTIMEE : 18 mois		
MOYENS POTENTIELS A MOBILISER : 1 agent par direction concernée en pilotage 1 à 2 agent.s sur les rencontres avec les établissements	BUDGET PREVISIONNEL : 5000 à 10 000€ Poubelle de gaspillage alimentaire avec pesée intégrée Communication (affiches)	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre d'établissement rencontrés Evolution des quantités collectées		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Kit de communication : affiche, logo / Diffusion défi et lancement officiel / Suivi régulier Mise en avant des résultats / communication autour de l'évènement		

AXE DE TRAVAIL : Réduire et gérer à la source les biodéchets		FICHE N° 1.2
ACTION : Créer un évènement autour du Zéro Gaspi Alimentaire (COP locale 2024) <i>Inscrire durablement l'organisation d'un évènement « prévention des déchets » au sein de la COP locale en lien avec la mise en œuvre de défis visant différentes cibles (cf. fiche n°4.1 « Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques »).</i> <i>Pour l'édition 2024, la thématique portera sur le gaspillage alimentaire avec deux cibles : les foyers et les restaurants. Les restaurateurs engagés dans le défi « zéro gâchis » (fiche n°1.1) seront invités à présenter leurs résultats. En parallèle, la cible grand public pourra aller à la rencontre des différents acteurs du territoire afin de prendre connaissance des données sur le gaspillage alimentaire dans le quotidien d'un foyer, partager les solutions simples et inciter à la mise en pratique, proposer des ateliers de cuisine. Ce sera l'occasion de mobiliser les foyers autour d'un défi visant à réduire le gaspillage à leur échelle.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public, restaurateurs
CONTEXTE : Loi AGECE Consommer des produits de meilleure qualité, sans alourdir son budget "courses"	OBJECTIFS : Informier et mobiliser autour des enjeux du gaspillage alimentaire et amener à un changement de comportement.	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchets propreté / Projet alimentaire métropolitain > Partenaires clés : Associations spécialisées > Partenaires supports : Direction écologie urbaine (COP), direction communication et marketing territorial		
GISEMENT MOBILISABLE : Restes alimentaires, déchets alimentaires de préparation	POTENTIEL DE REDUCTION : Faible : <20 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1. Créer 1 comité de pilotage avec l'ensemble des parties prenantes du gaspillage alimentaire : restaurants privés/collectifs, associations (vert le jardin, zéro waste, ...), écoles, commerçants, maison de quartier, maraîchers, communes de Brest métropole pour 1 appel à participation au projet... Objectifs : rédaction du cahier des charges du défi, organisation de l'évènement 2. Lancer le défi famille en amont de l'évènement : - 1 ^{ère} phase : récolte de données (pesée 1 fois par semaine du gaspillage alimentaire au sein du foyer + biodéchets + emballages) - Rencontre avec chaque foyer engagé pour leur expliquer la démarche 3. Réaliser l'évènement : - Résultats du défi restaurateurs (cf. fiche n°1.1 « gâchis score ») - Partage des données récoltées par les foyers inscrits au défi + pistes d'organisation : o Cuisine anti-gaspi avec des chefs : participatif (sur inscription) o Animation d'atelier pour parler achat circuit court, vrac, compostage, sensibilisation aux produits ultra transformés o Valorisation de l'agriculture o Spectacle sur la thématique o Films courts / débats Lancer le défi : - 2 ^{ème} phase : point de départ de la mise en œuvre des actions / possibilité de faire un 2 nd appel à recrutement ? 4. Assurer le suivi du défi et faire un bilan		
DUREE ESTIMEE : 24 mois		
MOYENS A MOBILISER :		BUDGET PREVISIONNEL : 5000 à 10 000€

1 agent par direction concernée pour pilotage 1 agent pour rencontrer les familles 1 prestataire pour accompagner et suivre les familles (formations, ateliers...) Prestataires sur les ateliers lors de l'évènement	Prestations Communication
<u>INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE :</u> Nombre de familles impliquées Suivi de l'évolution du gaspillage alimentaire dans les caractérisations des ordures ménagères	
<u>COMMUNICATION PREVISIONNELLE:</u> Diffusion du défi et lancement officiel / Suivi régulier Mise en avant des résultats / communication autour de l'évènement	

AXE DE TRAVAIL : Réduire et gérer à la source les biodéchets		FICHE N° 1.3
ACTION : Développer la pratique du compostage Ensemble d'actions visant à favoriser la pratique du compostage collectif mais aussi individuel.		PUBLIC CIBLE : Grand public / professionnels et assimilés
CONTEXTE : Axe fort de la politique de prévention de Brest métropole, le compostage peut cependant faire l'objet d'actions nouvelles afin de favoriser sa pratique. Loi AGECE : obligation de tri à la source des biodéchets pour tous au plus tard le 31/12/2023.	OBJECTIFS : Favoriser la gestion in situ des biodéchets Sensibiliser et informer pour lever les freins Diminuer la part de biodéchets dans les ordures ménagères	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchets propreté > Partenaires clés : Direction espaces verts, Service animal et ville, Vert le Jardin, réseau des guides composteurs-pailleurs > Partenaires supports : Direction communication et marketing territorial, Direction proximité, syndicats de copropriété, Bmh		
GISEMENT MOBILISABLE : Biodéchets : restes alimentaires et dans une moindre mesure les végétaux	POTENTIEL DE REDUCTION : Fort : 60kg/an/hab Environ 30% du poids des ordures ménagères	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Accentuer la communication et développer la formation des habitants à la pratique du compostage pour lever les freins (notamment la présence des rongeurs) > Elaborer une campagne de communication dédiée > Proposer un planning d'ateliers réguliers 2) Intégrer des recommandations/obligations au PLU (cf. fiche n°1.5)		
Compostage collectif : 3) Rendre les aires existantes attrayantes > Mettre en place un groupe de travail composé des principales parties prenantes sur le sujet > Proposer le sujet en assemblée de quartier pour impliquer les habitants Objectif : Créer un espace accueillant (aménagement paysager des sites) et permettant l'information des usagers sur les bons gestes (panneaux d'affichage) 4) Engager un travail avec les copropriétés afin de multiplier les implantations d'aires > Proposer des temps d'information aux principaux syndicats avec la visite d'un site existant > Proposer une contractualisation avec des engagements réciproques > Accompagner la démarche avec des temps destinés aux habitants 5) Redéfinir le volume disponible des aires existantes > Recenser les aires rapidement saturées et nécessitant une intervention de vidage prématuré (plus d'1 suivi par mois) > Pour chaque aire identifiée, évaluer le volume nécessaire pour un fonctionnement optimal (1 suivi par mois)		
Compostage individuel : 6) Optimiser les modalités de mise à disposition de composteurs individuels > Réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel : avantages/inconvénients > Etudier les retours d'expérience sur des fonctionnements différents (subvention, aide à l'achat, mise à dispo gratuite...) > Réaliser une expérimentation des dispositifs pertinents		
DUREE ESTIMEE : 2023/2028		
MOYENS A MOBILISER :	BUDGET PREVISIONNEL : > 10 000€	

Agents des directions/services concernés Associations/réseaux partenaires Syndics Communes	Communication (à définir en lien avec la dir comm) Composteurs (entre 35 et 60€ l'unité) Pavillons de compostage (entre 4500 et 6000€ l'unité) Formations (500€ par action de formation) Mise en route des aires (entre 180 et 330€ selon volume de l'aire) Suivi des aires (entre 100 et 325€ selon volume de l'aire)
<u>INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE :</u> Nombre de composteurs collectifs installés par an Nombre de composteurs individuels mis à disposition par an Suivi de l'évolution des biodéchets dans les caractérisations des ordures ménagères	
<u>COMMUNICATION PREVISIONNELLE :</u> Campagne de communication, panneaux d'information sur site de compostage collectif	

AXE DE TRAVAIL : Réduire et gérer à la source les biodéchets		FICHE N° 1.4
ACTION : Proposer une recyclerie verte éphémère aux habitants <i>Proposer un évènement autour de la réutilisation des végétaux afin de sensibiliser aux ressources vertes présentes dans les jardins : bourse d'échanges de plants et de graines, ateliers de démonstration sur des techniques d'entretien limitant la production de déchets, formation aux bonnes pratiques.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public
CONTEXTE : De nombreux végétaux ne sont pas valorisés. Des solutions existent mais ne sont pas toujours connues. Changement de regard sur les « déchets » verts => « ressources » vertes.	OBJECTIFS : Proposer des solutions pour valoriser les végétaux au jardin Former les habitants à de nouvelles techniques Diminuer les tonnages de végétaux apportés en déchèterie	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchets propreté > Partenaires clés : Direction espaces verts, associations > Partenaires supports : Direction écologie urbaine, communes		
GISEMENT MOBILISABLE : Végétaux	POTENTIEL DE REDUCTION : Fort : 70 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Identifier un évènement existant en lien avec la thématique pour y associer l'action : - 1^{ère} année : test sur un évènement existant (Fête de la Nature ou autre) - A la suite du bilan : extension sur plusieurs lieux 2) Construire le contenu des animations proposées : - Recherche des partenaires à associer (associations, jardinerie, direction espaces verts) ▪ Proposer un programme d'animations et d'ateliers : ▪ Trocs de plants et de compost ▪ Broyage in situ avec possibilité de récupérer le broyat ▪ Démonstrations et formations par le biais d'ateliers sur le compostage, le broyage, le paillage et autres techniques 3) Réaliser l'évènement : - Prévoir une communication 4) Réaliser un bilan de l'opération et donner la suite : - Faire le bilan de l'opération et en tirer les enseignements - Reconduire ou non l'action (fréquence à définir) - Ouvrir l'évènement aux professionnels ?		
DUREE ESTIMEE : 24 mois		
MOYENS A MOBILISER : 1 agent pilote Animateurs sur l'évènement Associations	BUDGET PREVISIONNEL : < 5000 € Prestations sur l'évènement Communication	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre d'animations/formations réalisées Nombre de visiteurs Tonnage de broyat produit et donné		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Faire une communication ciblée sur l'évènement et mettre en avant que les végétaux sont une ressource		

AXE DE TRAVAIL : Réduire et gérer à la source les biodéchets		FICHE N° 1.5
ACTION : Favoriser les essences à faible entretien et le compostage <i>Susciter l'action au-delà du volontariat en intégrant des dispositions spécifiques dans les documents d'urbanisme tout en accompagnant et formant.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public, aménageurs, paysagistes
CONTEXTE : Le choix des essences est important pour limiter la production de déchets verts sur la parcelle. Le compostage in situ des végétaux notamment des tontes de pelouse est une solution efficace pour réduire à la source ces déchets.	OBJECTIFS : Valoriser les végétaux sur leur lieu de production Réduire les apports de végétaux en déchèterie Utiliser les documents d'urbanisme pour inciter fortement à la réduction des végétaux à la source	
EQUIPES : > Pilotes : Direction des dynamiques urbaines > Partenaires clés : Directions déchets-propreté, espaces verts, écologie urbaine > Partenaires supports : aménageurs, associations (formation + accompagnement), jardineries		
GISEMENT MOBILISABLE : Végétaux (pelouse, branchage)	POTENTIEL DE REDUCTION : Fort : 70 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Promouvoir les essences à faible entretien et interdiction des essences à fort développement : - Travail d'ingénierie végétale avec des paysagistes et les services espaces verts de Brest métropole - Faire correspondre les essences à des objectifs (brise vue, brise vent, biodiversité) - Faire un catalogue répertoriant les essences locales par objectifs pour accompagner l'utilisateur dans ces choix - Inclure dans la réglementation du PLU - Diffuser un guide d'accompagnement avec chaque demande de permis - Former les élus et les services techniques/urbanismes pour répondre aux questions des usagers et les accompagner dans leurs choix d'essence - Contrôler le respect des préconisations du PLU - Sensibiliser en lien avec les jardineries 2) Recommander le compostage individuel ou collectif dans les documents d'urbanisme : - Imposer la création d'un site de compostage partagé dans les nouvelles constructions collectives - Imposer la réservation d'un espace pour le composteur dans chaque nouvelle construction individuelle - Proposer des accompagnements aux nouveaux arrivants (formation, ateliers) - Former les élus et les services techniques et urbanismes pour répondre aux questions des usagers et les accompagner - Contrôler le respect des préconisations du PLU		
DUREE ESTIMEE : 60 mois		
MOYENS A MOBILISER : Moyens humains (agents, services instructeurs) Associations (formation, accompagnement)	BUDGET PREVISIONNEL : < 5000 € Prestations formation Supports de communication Composteurs	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Evolution des tonnages de végétaux Création d'un guide Nombre d'agents et d'élus formés		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Guide sur les essences locales à faible développement Accompagnement au compostage : guides, ateliers		

AXE DE TRAVAIL : Réduire et gérer à la source les biodéchets		FICHE N° 1.6
ACTION : Favoriser la valorisation de la ressource verte au jardin <i>Mise à disposition de matériel permettant aux usagers de gérer leur jardin sans générer de déchets verts. Proposer des ateliers de formation aux bons gestes.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public
CONTEXTE : Depuis l'interdiction de brulage des végétaux, les usagers ont pris l'habitude d'aller les déposer dans les déchèteries du territoire.	OBJECTIFS : Inciter à la valorisation des végétaux sur leur lieu de production Réduire les apports de végétaux en déchèterie Favoriser les changements de comportement	
EQUIPES : > Pilotes : Directions déchets propreté, espaces verts > Partenaires clés : Associations (formation + accompagnement) > Partenaires supports :		
GISEMENT MOBILISABLE : Végétaux	POTENTIEL DE REDUCTION : Fort : 70 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Constituer un groupe de travail avec les directions associées 2) Réfléchir à la mise à disposition d'une offre globale : matériel et formation/accompagnement ➤ Identifier les partenaires clés ➤ Recenser les différentes solutions pouvant être proposées aux particuliers 3) Définir les modalités de fonctionnement de la mise à disposition du matériel ➤ Appel à projet auprès d'association pour assurer la gestion des plannings de réservation ➤ Versement d'une subvention pour l'animation 4) Acheter le matériel nécessaire		
DUREE ESTIMEE : 30 mois		
MOYENS A MOBILISER : 1 agent par direction pilote Services ressources pour appui à la préparation et au suivi de l'appel à projet		BUDGET PREVISIONNEL : > 15 000€ Matériel + subvention au porteur de projet
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Evolution des tonnages de végétaux Nombre de foyers aidés Nombre de personnes sensibilisées		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Création d'une communication spécifique Diffusion de l'offre globale via les supports habituels		

AXE DE TRAVAIL : Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable		FICHE N° 2.1
ACTION : Contribuer à la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation <i>Etudier la faisabilité de la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation, espace regroupant différentes fonctionnalités (stockage, permanence d'associations et d'artisans réparateurs...) permettant aux habitants de trouver facilement des solutions de réparations ou des produits de seconde main, proposant des ateliers de relooking de meubles, de couture...</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public
CONTEXTE : Taux de réemploi insuffisant, obligation d'un espace de réemploi dans les déchèteries, manque de structures, gaspillage de ressources	OBJECTIFS : Proposer des solutions pour développer l'accès à l'offre de réemploi Création d'un lieu ouvert et accessible à tous, identifié par tous Réduire les tonnages déposés en déchèterie	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchet propreté (étape 1 & 2), associations ou groupement d'associations > Partenaires clés : service emploi-insertion, DSU, mission stratégie immobilière + autres associations > Partenaires supports : Ademe, région Bretagne, Europe, mécénats privés, CCI, CMA		
GISEMENT MOBILISABLE : Déchets des déchèteries : encombrants, DEEE, textiles, mobiliers, incinérables.	POTENTIEL DE REDUCTION : Fort : 65 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Identifier et cartographier les acteurs du réemploi sur le territoire 2) Analyse des espaces/tiers lieux/projets existants et faire un retour d'expérience (REX) 3) Réunir les acteurs intéressés par le projet et définir un modèle et le rôle de chacun : - o Lieu dédié à la réparation et au réemploi - o Lieu de stockage - o Permanence d'associations - o Ateliers grand public - o Partage de connaissances et de compétences - o Economie de la fonctionnalité / système de prêt / location d'outils 4) Recherche de financement ➢ Demande de subventions ➢ Réponse à appel à projet (Ademe et autres) ➢ Financement participatif ? privé ? ... 5) Recherche d'un lieu (existant ? recherche de foncier ?) 6) Validation par l'ensemble des parties prenantes 7) Travaux & réunions de suivi 8) Communication 9) Ouverture		
DUREE ESTIMEE : 3 à 5 ans		
MOYENS A MOBILISER : Etapas 1 & 2 : 1 agent DDP (alternant)	BUDGET PREVISIONNEL : fort > 15 000€ A définir	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre d'acteurs engagés Tonnages détournés Nombre d'objets réparés		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : A définir en fonction de l'avancée du projet		

AXE DE TRAVAIL : Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable		FICHE N° 2.2
ACTION : Développer un service de réparation mobile <i>Créer un service de réparation itinérant pour proposer aux citoyens de réparer leurs objets détériorés. Mettre en place des ateliers de formations en complément du service de réparation pour sensibiliser les citoyens.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public
CONTEXTE : Enjeux économiques et environnementaux, attentes des habitants sur un service de proximité qui puisse les aider à réparer leurs objets.	OBJECTIFS : Réduire les tonnages en déchèterie Favoriser la réparation Former à la réparation	
EQUIPES : > Pilotes : partenariat collectivité + associations > Partenaires clés : associations / artisans > Partenaires supports : entreprises / éco-organismes		
GISEMENT MOBILISABLE : Majoritairement DEEE	POTENTIEL DE REDUCTION : Faible : < 10 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Identifier les associations partenaires du projet 2) Recenser les connaissances et compétences ainsi que les partenaires supports (Envie29, Un peu d’R, artisans...) 3) Réunir les acteurs souhaitant participer au projet pour définir le modèle économique du projet et les flux principaux à réparer 4) Définir les besoins humains et matériels pour la réalisation des ateliers réparations : ➢ Support mobile (camion porteur, caravane, tente...) ➢ Machines & outils ➢ Réparateurs ➢ ... 5) Définir les lieux appropriés pour chaque commune 6) Communiquer sur les ateliers en amont sur l’ensemble des communes 7) Lancement des ateliers de réparation		
DUREE ESTIMEE : 18 à 24 mois		
MOYENS A MOBILISER : Camion porteur (réparable / sérigraphie) 2 à 3 personnes salariées et/ou bénévoles (à définir selon le modèle économique choisi) Organisation : réservation/planification des présences	BUDGET PREVISIONNEL : fort > 15 000€ 5 000€ à 60 000 € selon support mobile choisi avec ajout d’une maintenance annuelle de 4000 € si véhicule 80 000€ de salaire (+ insertion/bénévoles ?) Formation continue Coordination/communication/administratif	
INDICATEURS D’IMPACT ET D’ACTIVITE : Nombre d’ateliers proposés Nombre de participants Tonnages évités		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Habillage du support mobile, diffusion programmation		

AXE DE TRAVAIL : Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable		FICHE N° 2.3
ACTION : Encourager l'utilisation de textiles sanitaires durables <i>Promouvoir l'utilisation de solutions durables pour les textiles sanitaires (couches, lingettes, protections hygiéniques, ...) en lançant une expérimentation sur les couches lavables à destination des particuliers et des professionnels.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public, structures de la petite enfance
CONTEXTE : Importante augmentation des déchets de textiles hygiéniques et sanitaires durables : crise sanitaire, facilité, gain de temps	OBJECTIFS : Réduire les textiles sanitaires à usage unique Sensibiliser et faciliter l'utilisation des textiles sanitaires lavables Favoriser les changements de comportements	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchets propreté > Partenaires clés : structures de la petite enfance (CAF, RAM, crèches, maternité), centres de formation, professionnels de santé (médecine préventive, gynécologue, sages-femmes) > Partenaires supports : entreprises de vente, lavage, location de textiles sanitaires lavables, associations locales de réduction des déchets		
GISEMENT MOBILISABLE : Ordures ménagères : serviettes hygiéniques, lingettes, couches, masques, gants, mouchoirs	POTENTIEL DE REDUCTION : Faible < 20 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) <u>Couches lavables</u> : Réaliser un état des lieux des démarches mises en place en Bretagne et de leurs impacts pour affiner l'action propre à Brest métropole. 2) <u>Pour les particuliers</u> : - Sensibiliser en développant des outils de communication adaptés : guide « Pratik » et ateliers pratiques sur les couches lavables et autres textiles sanitaires - Soutenir l'achat et la location de couches lavables (aide financière de la collectivité) - Faire essayer les couches lavables : proposer des kits de démonstration aux parents (marché d'accompagnement ou régie) 3) <u>Pour les professionnels</u> : - Former les professionnels de la petite enfance - Accompagner des établissements pilotes en testant différents modèles selon les offres disponibles sur le territoire (achat, location, collecte et lavage) Elargissement aux autres textiles sanitaires : protections menstruelles, lingettes		
DUREE ESTIMEE : 24 mois avec une phase d'expérimentation de 12 mois		
MOYENS A MOBILISER : 1 agent pour réaliser l'état des lieux (alternant DDP) et pour piloter le projet (prises de contact, définition des supports de comm, mise en œuvre des dispositifs...) 1 appui de la direction communication	BUDGET PREVISIONNEL : 5 000 à 10 000€ Kit de démonstration (350€) Marché d'accompagnement (kit d'essai – 100€/kit, formations) Aide de la collectivité pour les achats	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre d'emprunts de kit de couches lavables Nombre de structures impliquées dans la démarche Nombre de subventions accordées		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Formation et sensibilisation : kit explicatif, tutos pour les pros et les particuliers Diffusion minutieuse		

AXE DE TRAVAIL : Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable		FICHE N° 2.4
ACTION : Développer une filière de consigne et l'utilisation de contenants réutilisables <i>Proposer aux habitants divers outils et astuces leur permettant de réduire l'utilisation d'emballages non réutilisables. Etudier la faisabilité de l'implantation d'un dispositif de consigne sur le territoire.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public, commerçants, restaurateurs
CONTEXTE : Loi AGECE : limiter les contenants à usage unique et encourager les alternatives (vrac, consigne). Des usagers en demande de solutions alternatives notamment du retour de la consigne.	OBJECTIFS : Réduire les emballages Promouvoir des formes de consommation durables Changer les habitudes de distribution et de consommation	
EQUIPES : > Pilotes : Directions déchets propreté, développement économique > Partenaires clés : Distro, Ademe, réseau consigne, entreprises spécialisées dans les emballages consignés, associations locales de réduction des déchets, UMIH, CMA, CCI > Partenaires supports : commerces (moyenne distribution et petits commerces), restaurateurs		
GISEMENT MOBILISABLE : Bouteilles en verre, pots et contenants en verre Emballages à usage unique (plastique, carton)	POTENTIEL DE REDUCTION : Fort >60 kg/hab/an Verre : 34kg/hab/an Emballages plastiques : 32 kg/hab/an	
ETAPES PREVISIONNELLES : <u>Etude de faisabilité d'une filière de consigne des emballages alimentaires :</u> 1) Mesurer l'intérêt des commerçants, restaurateurs et entreprises en lien avec la thématique et des usagers 2) Définir leurs besoins et leurs attentes 3) Etudier les possibilités offertes par les différents systèmes (lavage interne ou non, location ou achat), les avantages et inconvénients, les structures existantes et leurs positionnement géographique 4) Mener une action pilote impliquant sur une zone géographique test dans laquelle il existe un tissu local de commerces impliqués dans la démarche zéro déchet 5) Evaluer l'expérimentation et identifier des effets de la démarche (développement économique local, changements de comportements, couts) 6) Etendre la démarche sur une zone plus importante <u>Pendant la réalisation de l'étude de faisabilité et en attendant la mise en place d'une solution de consigne :</u> 7) Informier et sensibiliser les usagers pour les aider dans leurs habitudes de consommation et d'achat (campagne de communication ciblée) 8) Promouvoir les alternatives au jetable et les rendre visibles : recenser les initiatives et favoriser le partage pour essayer (annuaire des commerçants)		
DUREE ESTIMEE : 2 à 3 ans avec une phase d'étude de faisabilité et une phase d'expérimentation		
MOYENS A MOBILISER : 1 agent pour chaque direction concernée	BUDGET PREVISIONNEL : Etude de faisabilité pouvant être menée par un prestataire (cf. réseau consigne), éligible à des subventions Support de communication	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Création d'un annuaire des initiatives sur le territoire Nombre de communications sur le sujet de la consigne et/ou des contenants réutilisables Création de filière de consigne		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Communication spécifique sur les achats malins et les emballages réutilisables et/ou consignés avec liste des commerçants (page sur le site, page dans un guide spécifique sur la réduction) Communication spécifique vers les professionnels une fois la solution définie		

AXE DE TRAVAIL : Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets		FICHE N° 3.1
ACTION : Mobiliser les professionnels assimilés aux enjeux de la réduction des déchets <i>Informier et accompagner les professionnels collectés par le service public vers des actions de réduction de leur production de déchets.</i>		PUBLIC CIBLE : Professionnels assimilés
CONTEXTE : Brest métropole peine à mobiliser les professionnels collectés par ses services aux enjeux de la réduction des déchets : la période est peu propice pour eux car ils font face à des difficultés économiques. Quelques restaurateurs sont engagés dans la charte zéro plastique du projet Preventing Plastic Pollution.	OBJECTIFS : Sensibiliser, informer et mobiliser Créer un réseau de professionnels engagés Faire connaître les pratiques	
EQUIPES : > Pilotes : Direction Déchets propreté > Partenaires clés : Direction développement économique > Partenaires supports : Direction communication et marketing territorial, associations de commerçants		
GISEMENT MOBILISABLE : Emballages, papiers, biodéchets et ordures ménagères	POTENTIEL DE REDUCTION : Environ 60kg/hab/an (en prenant en compte la moyenne ADEME déchets assimilés = 20% des DMA)	
ETAPES PREVISIONNELLES : 7) Définir l'équipe projet / S'appuyer sur le groupe de travail Transition Ecologique 8) Identifier les cibles et les principaux gisements (y compris hors périmètre des DMA) sur lesquels travailler 9) Proposer une base de travail par groupes cibles définis (exemple d'actions, REX) 10) Réunir les professionnels par groupes cibles : > Définir le format de réunion le mieux adapté > Identifier les réseaux supports 11) Proposer un accompagnement individualisé si besoin 12) Aboutir à des actions duplicables à plus grande échelle par groupes cibles.		
DUREE ESTIMEE : 2023/2028		
MOYENS A MOBILISER : 1 agent par direction concernée	BUDGET PREVISIONNEL : Potentiellement, location de salles	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de réunions Nombre de participants		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Lien avec la fiche 4.2 « Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire»		

<u>AXE DE TRAVAIL</u> : Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements		<u>FICHE N° 4.1</u>
<u>ACTION</u> : Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques <i>Proposer des défis via un passeport d'actions et d'objectifs à atteindre, valoriser les actions engagées et les résultats obtenus.</i>		<u>PUBLIC CIBLE</u> : Tous les publics
<u>CONTEXTE</u> : Le changement de comportement est un objectif difficile à atteindre. Créer une émulation à travers des défis permettrait de mobiliser collectivement autour d'une thématique.	<u>OBJECTIFS</u> : Favoriser les changements de comportements par des gestes simples et accessibles Mobiliser collectivement	
<u>EQUIPES</u> : > Pilotes : Direction déchets-propreté > Partenaires clés : Direction de la communication et du marketing territorial > Partenaires supports : Directions du pôle développement culturel, éducatif et sportif ; Direction de la proximité ; communes.		
<u>GISEMENT MOBILISABLE</u> : Tous déchets	<u>POTENTIEL DE REDUCTION</u> : Non quantifiable	
<u>ETAPES PREVISIONNELLES</u> : 1) Identifier les membres du comité de pilotage pour l'élaboration des défis 2) Définir ensemble les défis et leur périmètre : publics visés, durée, attractivité, flux concernés, modalités d'inscription et de diffusion... 3) Préparer le contenu : ➤ Construire les actions ➤ Réaliser les supports de communication 4) Lancer le défi : ➤ Diffuser l'information et les modalités d'inscription ➤ Réunir les participants inscrits, le cas échéant 5) Assurer un suivi du défi chez les participants 6) Afficher les résultats lors de la COP locale sur l'évènement mené par la direction déchets propreté (COP locale 2024 : thématique gaspillage alimentaire et premier défi - fiches n°1.1 et 1.2)		
<u>DUREE ESTIMEE</u> : 18 mois		
<u>MOYENS A MOBILISER</u> : 1 pilote de l'action (DDP), 1 agent par direction concernée	<u>BUDGET PREVISIONNEL</u> : 5 000 à 15 000€ Supports de communication	
<u>INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE</u> : Nombre de défis lancés Nombre de personnes engagées		
<u>COMMUNICATION PREVISIONNELLE</u> : Supports de la collectivité pour présenter les défis et les résultats		

AXE DE TRAVAIL : Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements		FICHE N° 4.2
ACTION : Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire. <i>Créer des supports vidéos témoignant de l'engagement de personnalités locales et d'habitants sur la prévention des déchets.</i>		PUBLIC CIBLE : Tous les publics
CONTEXTE : Certaines cibles sont plus difficiles à toucher, c'est le cas notamment des jeunes. Il est donc nécessaire d'adapter le message à un format dynamique et d'actualité, et en mettant en avant des témoignages sur des pratiques simples. Ce format pourra toutefois aussi toucher une cible plus large par la diversité des témoins.	OBJECTIFS : Sensibiliser, communiquer, informer et s'adapter Favoriser le partage d'expérience	
EQUIPES : > Pilotes : Direction déchets propreté > Partenaires clés : Direction communication et marketing territorial > Partenaires supports : tous les partenaires (associations, écoles, services)		
GISEMENT MOBILISABLE : Tous déchets	POTENTIEL DE REDUCTION : Non quantifiable	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Mettre en place un groupe de travail DDP / comm visant à : ➢ Identifier les différentes cibles visées et les thématiques associées ➢ Identifier des personnalités locales ainsi que des acteurs et habitants engagés dans une démarche de prévention ➢ Définir les modalités de diffusion (périodicité, sites...) 2) Prendre contact avec les acteurs ciblés 3) Construire le contenu de chaque vidéo 4) Produire les vidéos 5) Diffuser les vidéos		
DUREE ESTIMEE : 18 mois		
MOYENS A MOBILISER : Agents de la DDP Agents de la direction communication		BUDGET PREVISIONNEL : 5 000 à 15 000€ 1500€/vidéo (à confirmer)
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de vidéos réalisées Nombre de vues		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Diffusion pertinente et large des vidéos		

AXE DE TRAVAIL : Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements		FICHE N° 4.3
ACTION : Créer un stand de sensibilisation mobile sur la prévention <i>Optimiser le concept de la maison zéro déchet pour la rendre plus mobile et facile à déployer en réduisant les étapes de logistique nécessaires à sa mise en place.</i>		PUBLIC CIBLE : Grand public
CONTEXTE : La maison zéro déchet est une animation portée par la direction déchets-propreté, imaginée lors du Festival des déchets en juin 2019. Plusieurs fois utilisée, elle rencontre un vrai succès auprès du public mais nécessite une logistique conséquente ne permettant pas de la déployer facilement et dans un temps court.	OBJECTIFS : Sensibiliser, animer, informer et s'adapter Faciliter le déploiement d'une animation Gagner en proximité	
EQUIPES : > Pilotes : Direction Déchets propreté > Partenaires clés : Un peu d'R, Vert le Jardin > Partenaires supports : Direction communication et marketing territorial		
GISEMENT MOBILISABLE : Tous déchets	POTENTIEL DE REDUCTION : Non quantifiable	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Définir l'équipe projet 2) Réaliser un état des lieux de la maison zéro déchet actuelle 3) Classer et prioriser les actions à réaliser pour rendre la maison zéro déchet plus mobile et déployable 4) Mener les actions d'optimisation de l'existant 5) Définir un programme d'animation en identifiant les temps forts sur les différentes communes de la métropole (marché, écoles, quartiers, évènements, festivités) 6) Réaliser les ateliers sur les communes 7) Réaliser un retour d'expérience (points positifs/négatifs, axes d'amélioration) 8) Innover suite au retour d'expérience et relancer un cycle d'atelier		
DUREE ESTIMEE : 18 mois		
MOYENS A MOBILISER : Agents DDP et direction de la communication Associations partenaires	BUDGET PREVISIONNEL : A définir	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'ateliers réalisés		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Appui sur la conception du stand		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.1
ACTION : Créer un réseau de référents « alimentation » au sein de la restauration collective (établissements publics et privés) <i>Les restaurants collectifs, qu'ils soient gérés par des organismes publics ou privés, luttent contre le gaspillage alimentaire, mais souvent chacun dans leur coin et à différentes échelles. La création d'un réseau regroupant des référents de chacune des structures permettrait de partager les bonnes pratiques dans un objectif commun de réduction du gaspillage alimentaire.</i>		PUBLIC CIBLE : Restaurants collectifs et leurs convives
CONTEXTE : Constat d'actions engagées sur différentes structures sans partage d'informations ou mutualisation de moyens Isolement des acteurs	OBJECTIFS : Créer du lien afin de partager les bonnes pratiques Mutualiser et harmoniser des pratiques Partager des compétences et des expériences	
EQUIPES : Pilotes : Direction déchets propreté / Projet Alimentaire Métropolitain Partenaires clés : Responsables qualité (yc cuisines etc...) Partenaires supports : Promotion de la santé / Cool food Pro / Services municipaux		
GISEMENT MOBILISABLE : Restes alimentaires, déchets alimentaires de préparation	POTENTIEL DE REDUCTION : Entre un quart et un tiers des aliments gaspillés. Pour 500 convives, équivalent de 1000 tonnes de nourriture gaspillée par an	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Identifier un référent sur chaque établissement 2) Réaliser un état des lieux des démarches engagées sur chaque établissement 3) Définir un ou plusieurs site.s pilote.s selon leur niveau d'avancement dans la démarche : un site exemple et des sites tests. 4) 1^{ère} réunion animée par co-pilotes ayant pour objectifs : ○ Présentation du projet, des établissements associés et des référents ○ Intervention rapide sur le contexte / les données du gaspillage alimentaire en restauration collective ○ Proposition d'une action de formation / sensibilisation plus poussée pour les référents volontaires – présentation succinct du contenu (sous-action à mener en parallèle) ○ Proposition du calendrier de réunions du réseau 5) Mettre en place les réunions : ○ Objectif : appropriation et déclinaison des actions/site, par exemple : ➢ Réservation obligatoire ➢ Affichage de la qualité des produits ➢ Communiquer sur les actions déjà mises en place (« fait maison » ...etc.) 6) Tester sur les sites identifiés 7) Réaliser un bilan / une évaluation des actions mises en place 8) Diffuser les bonnes pratiques sur les sites		
DUREE ESTIMEE : 12 mois		
MOYENS A MOBILISER : 1 agent par direction concernée Référent sur site	BUDGET PREVISIONNEL : Action de formation Diagnostics	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de référents Nombre de sites Evolution du gaspillage alimentaire (déchet cuisine et retour assiette)		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE: Mobilisation des cibles, création de supports accompagnant les actions au sein des restaurants (affiches, autocollants...) et pour la diffusion des bonnes pratiques (guide ?)		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.2
ACTION : Créer un réseau permettant le partage des bonnes pratiques <i>Mise en relation des services concernés par la gestion d'espaces verts pour partage de connaissances/compétences.</i>		PUBLIC CIBLE : Services de Brest métropole, ville de Brest Communes Autres entités intéressées (BmH...)
CONTEXTE : Certains services mettent déjà en place des actions qui gagneraient à être connues, diffusées, partagées auprès d'autres services/entités qui gèrent eux aussi des espaces verts pour limiter la production de déchets.	OBJECTIFS : Favoriser le partage des pratiques visant à la gestion in situ des végétaux	
EQUIPES : > Pilotes : Direction espaces verts > Partenaires clés : > Partenaires supports : Direction déchets propreté		
GISEMENT MOBILISABLE : Végétaux	POTENTIEL DE REDUCTION : Services de Brest métropole : environ 2400 tonnes	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Identifier les directions et entités concernées par la gestion d'espaces verts 2) Réaliser un état des lieux : ➢ Identifier leurs besoins et attentes ➢ Recenser les différentes innovations et/ou bonnes pratiques reproductibles 3) Organiser une réunion avec les parties prenantes : ➢ Présenter l'état des lieux à l'ensemble des participants ➢ Planifier des ateliers de démonstration des bonnes pratiques ➢ Choisir un lieu de démonstration 4) Réfléchir à la nécessité d'un support de communication sur les actions mises en place par les parties prenantes (les plus simples et les plus complexes) : ➢ Cibles ? ➢ Contenu ? ➢ Diffusion ?		
DUREE ESTIMEE : 12 mois		
MOYENS A MOBILISER : Temps de travail à estimer – nécessité d'un pilote de l'action (prise de contact avec parties intéressées, état des lieux, organisation de réunions, mobilisation et animation autour des ateliers)	BUDGET PREVISIONNEL : A définir	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de parties prenantes (communes, services...) Suivi des tonnages		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Communication interne Support potentiel		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.3
ACTION : Développer le réemploi en utilisant la commande publique comme levier <i>Insertion de clauses spécifiques dans les cahiers des charges, formation des référents opérationnels aux obligations réglementaires... les leviers de l'achat public favorisant le réemploi sont nombreux.</i>		PUBLIC CIBLE : Tous les services « acheteurs »
CONTEXTE : Réglementation Volonté marquée des agents de la collectivité pour être mieux formés et accompagnés sur ce volet	OBJECTIFS : Consommer de moins de matières premières Favoriser le réemploi Informier et former les référents opérationnels	
EQUIPES : > Pilotes : Direction des finances et de la commande publique > Partenaires clés : services acheteurs de la collectivité > Partenaires supports : associations locales, plateformes d'enchères, UGAP...		
GISEMENT MOBILISABLE : Mobilier, matériels, fournitures, matériaux de construction	POTENTIEL DE REDUCTION : Services de Brest métropole : 2 tonnes de DEEE + une part des 1 288 tonnes de DIB / incinérables	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Etablir un diagnostic interne ville de Brest et Brest métropole : > Lister les matériels qui peuvent faire l'objet de réemploi : bureaux, véhicules, mobilier > Identifier les différents services « fournisseurs » et « bénéficiaires » > Identifier des bénéficiaires externes (autres collectivités, associations) > Lister les actions de réemploi déjà à l'œuvre : vente aux enchères des véhicules (DPL), matériel informatique (DSIT) > Identifier les filières internes à développer > Identifier les actions internes à développer 2) Déployer progressivement : <u>En amont de l'achat</u> : > Réinterroger systématiquement les achats neufs (vs réemplois) : interne puis externe > Développer les marchés publics de réparation : avoir des prestataires référents et spécialisés pour réparer matériels et mobilier <u>Dans le cadre de l'achat</u> > Mise en œuvre de la réglementation : 20% de fournitures d'occasion > Aller plus loin que la réglementation : fixer plus d'ambition localement d'ici la fin du mandat Sur le volet plus spécifique du bâtiment/BTP : Inclure dans le CCTP des analyses d'impact environnemental des travaux envisagés (marché de constructions) et les inclure dans les critères techniques Inclure des clauses de l'économie circulaire : développement de filières locales > Tester sur des petits marchés > Développer progressivement et accompagner les entreprises (direction ECO)		
DUREE ESTIMEE : 24 mois		
MOYENS A MOBILISER : Porteurs de projet internes + directions concernées + élus pilotes	BUDGET PREVISIONNEL : Budgets des opérations travaux : prise en compte du surcout d'investissement	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de marchés de fournitures par an intégrant de l'occasion Nombres de clauses liées à l'économie circulaire mises en œuvre Volume financier achats versus occasion		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Communication interne		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.4
ACTION : Développer une possibilité de réparation et de récupération du mobilier et des équipements informatiques pour les services <i>Création d'un réseau réemploi et réparation permettant la mise en relation de l'ensemble des services de la métropole, des communes et des autres entités intéressées.</i>		PUBLIC CIBLE : Services Communes de la métropole & entités intéressées
CONTEXTE : Attentes des agents (contributions de l'état des lieux) Volume important de produits	OBJECTIFS : Réduire les tonnages Favoriser la réparation et la réutilisation Développer des « compétences » sur la réparation	
EQUIPES : > Pilotes : DSIT, DPL > Partenaires clés : Les référents identifiés dans chaque entité > Partenaires supports : CCAS, Bmh, associations...		
GISEMENT MOBILISABLE : Mobilier, DEEE, consommables de bureau	POTENTIEL DE REDUCTION : Services de Brest métropole : 2 tonnes de DEEE + une part des 1 288 tonnes de DIB / incinérables	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Définir et identifier un référent réemploi par site de la métropole ➤ Contacter les directions ➤ Recenser les compétences en interne ➤ Réaliser un annuaire des référents 2) Former les référents ➤ Vérification des compétences en réparation ➤ Communiquer le listing et la procédure pour solliciter le référent ➤ Validation du statut de référent réemploi 3) Mesurer les besoins et le matériel/mobilier non utilisé ➤ Inventaire à réaliser par les référents sur chaque site : - Les besoins des collègues - Les objets / mobiliers disponibles ➤ Réunion de mise en commun avec l'ensemble des référents 4) Analyser la base de donnée et réaliser les synergies possibles ➤ Créer des liens entre les besoins et objets disponibles (si pas de liens possible, se diriger vers des acteurs du réemploi externes) ➤ Assurer l'organisation de la logistique entre services ➤ Mettre à jour la base de donnée 5) Réaliser un bilan en fin d'année ➤ Réunions entre référents + réunions de service : présentation du gisement réemployé		
DUREE ESTIMEE : 18 mois		
MOYENS A MOBILISER : Des agents référents de la collectivité 1 pilote par direction concernée	BUDGET PREVISIONNEL: Pièces liées à la réparation	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Gisement réutilisé/réemployé/valorisé en nombre et type d'unité Nombre d'échanges inter services Nombre de référents		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : En interne via les mails et en externe via le site internet, des affiches, etc...		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.5
ACTION : Réduire l'utilisation des contenants jetables de la pause déjeuner et café <i>Offrir la possibilité aux agents de pouvoir utiliser de la vaisselle (assiettes, couverts, tasses à café) lors des moments de pause, ce qui suppose l'accès à un lieu pour stocker et laver cette vaisselle. En parallèle, favoriser l'utilisation des gourdes en installant des points d'eau pour les remplir. Sensibiliser les agents aux pratiques zéro déchet lors de la pause déjeuner.</i>		PUBLIC CIBLE : Agents
CONTEXTE : Trop d'emballages uniques utilisés au quotidien lors des pauses, notamment au niveau des machines à café. Constat d'un manque de points d'eau dédiés à la vaisselle ainsi qu'au remplissage des gourdes.	OBJECTIFS : Diminuer les contenants jetables (gobelets, bouteilles plastiques et autres les produits issus de la vente à emporter)	
EQUIPES : > Pilotes : Direction patrimoine logistique pour les travaux / Direction déchets-propreté pour la sensibilisation > Partenaires clés : DRH (communication interne) > Partenaires supports : Direction générale		
GISEMENT MOBILISABLE : Emballages, gobelets	POTENTIEL DE REDUCTION : Gisement non mesurable	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Généraliser la mise à disposition de point d'eau adaptés (gourde, vaisselle) : > Etat des lieux > Mise au point d'un plan d'action (identification des lieux et priorisation) > Déploiement 2) Recenser les distributeurs à café et leur service référent puis remplacement/adaptation progressif pour mettre en place des distributeurs qui proposent gobelet ou tasse personnelle : > Contact prestataires (tasses offertes) > Incitation financière (plus cher si demande de gobelet) > Suivi des machines et cibler celles où les gobelets sont toujours la majorité pour communication spécifique 3) Inciter à l'utilisation de machines à café non génératrices de déchets : > Action de communication 4) Aménager et communiquer dans les espaces de pause : > Armoires et mobilier dédiés à la vaisselle > Affichage bonnes pratiques à adopter / mise en place d'ateliers sur le sujet Bonus : possibilité de lancer un défi inter-service avec un objectif de réduction des déchets avec un lot à gagner pour les vainqueurs (kit pour la pause déjeuner / gourde / tasse selon budget alloué).		
DUREE ESTIMEE : 12 mois		
MOYENS A MOBILISER : Agents DPL pour les étapes 1 et 4 Agents DRH pour l'accompagnement comm Agents DDP	BUDGET PREVISIONNEL : (à chiffrer en lien avec DPL) Travaux Équipements (points d'eau, mobiliers) Supports de communication (création graphique et impression si prestation externe)	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de gobelets jetables par machine Evolution des volumes d'emballages collectés dans les locaux		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Affichages, publications intranet		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.6
ACTION : Développer le compostage pour les agents <i>Offrir une solution de compostage de proximité dans tous les locaux de la collectivité afin de détourner les biodéchets des ordures ménagères.</i>		PUBLIC CIBLE : Agents
CONTEXTE : Une majorité des agents déjeune sur place générant ainsi des déchets alimentaires. Les biodéchets, notamment les restes alimentaires, représentent ainsi une part des poubelles ordures ménagères des services facilement détournable par la pratique du compostage.	OBJECTIFS : Réduire le volume des ordures ménagères Sensibiliser à la pratique du compostage (pratique duplicable à la maison)	
EQUIPES : > Pilotes : Directions déchets propreté > Partenaires clés : Directions présentes sur site > Partenaires supports : Directions patrimoine logistique (agents d'entretien) et espaces verts		
GISEMENT MOBILISABLE : Déchets alimentaires dont marc de café Entretien des plantes vertes Essuie-mains	POTENTIEL DE REDUCTION : Gisement non mesurable	
ETAPES PREVISIONNELLES : Démarche à mener site par site 1) Identifier les possibilités d'emplacement du composteur et de lieu pour le lavage des bioseaux (direction espaces verts et DPL à impliquer) 2) Organiser une réunion de mise en route du projet (directeurs et DPL à impliquer) - Présentation du projet et de ses objectifs - Proposition et construction de l'organisation 3) Identifier des référents « bioseaux » et « composteur » et les former 4) Installer et inaugurer le composteur 5) Informer les agents et modifier la signalétique déchets près des poubelles		
DUREE ESTIMEE : 12 mois		
MOYENS A MOBILISER : Directeurs Agents d'entretien Agents des sites Direction déchets propreté (accompagnement, sensibilisation)	BUDGET PREVISIONNEL : Composteurs (35€ à 60€ selon volume) et bioseaux (3€ l'unité) Formation (322€/action de formation) Signalétique	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Nombre de composteurs mis en place Evolution des volumes d'ordures ménagères collectés sur site		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Communication auprès des agents (supports communication) Signalétique adaptée Inauguration		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.7
ACTION : Favoriser la dématérialisation <i>Partager et encourager les pratiques limitant les impressions, développer les solutions permettant de réduire l'utilisation du papier.</i>		PUBLIC CIBLE : Agents
CONTEXTE : Surconsommation de papier et beaucoup d'impressions inutiles (documents oubliés à l'imprimante par exemple). Pratiques différentes entre les services avec certains plus avancés que d'autres sur l'utilisation d'outils de suivi dématérialisés (suivi des demandes usagers notamment)	OBJECTIFS : Réduire l'utilisation du papier	
EQUIPES : > Pilotes : Direction générale ? > Partenaires clés : DSIT, DRH (communication interne), DPL (service fournitures) > Partenaires supports : SAG, secrétariats		
GISEMENT MOBILISABLE : Papiers	POTENTIEL DE REDUCTION : Donnée non disponible à ce jour	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Connaitre la quantité consommée pour un service et sur une période donnée / communiquer ces informations à chaque service 2) Modifier les paramétrages par défaut des copieurs : impression noir et blanc, impression sécurisée... 3) Recenser les bonnes pratiques au sein des services (outils de suivi dématérialisé, utilisation des espaces collaboratifs...) en lien avec la DSIT 4) Favoriser l'accès au double écran ou à des écrans plus grand (à évaluer par service) et l'usage des signatures/parapheurs électroniques 5) Créer une rubrique type « trucs et astuces » sur l'intranet 6) Réaliser une évaluation de la dématérialisation grâce aux indicateurs de suivi 7) Créer et mettre en place des challenges inter services		
DUREE ESTIMEE : 12 mois		
MOYENS A MOBILISER : SAG et secrétariats des directions Elus	BUDGET PREVISIONNEL : Ecrans Signatures électroniques	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : Gisement de papier consommé par an Nombre d'impressions par service et par an		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : Intranet		

AXE DE TRAVAIL : Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics		FICHE N° 5.8
ACTION : Réaliser un diagnostic des déchets spécifiques liés aux activités des services afin de fixer des objectifs de réduction <i>Chaque direction générant des déchets spécifiques (gravats, incinérables, encombrants...) dans le cadre de ses activités aura pour mission d'élaborer un diagnostic complet de sa production de déchets (nature, quantité, origine...). Ce diagnostic permettra de fixer des objectifs de réduction propres à chaque direction et d'établir un plan d'action permettant de les atteindre.</i>		PUBLIC CIBLE : Services
CONTEXTE : L'état des lieux réalisé lors de la 1 ^{ère} phase de l'élaboration du programme a mis en lumière plusieurs gisements nécessitant un diagnostic plus approfondi. Sans cette meilleure connaissance des flux, il est difficile de fixer des objectifs de réduction.	OBJECTIFS : Mieux connaître la production de déchets issus des activités des services Viser une meilleure gestion et une maîtrise des coûts Fixer des objectifs chiffrés de réduction Sensibiliser les agents à la prévention Etablir un plan d'action spécifique à chaque direction	
EQUIPES : > Pilotes : Direction générale + toutes les directions > Partenaires clés : Les référents identifiés dans chaque direction > Partenaires supports : Direction déchets-propreté, UTOPIA		
GISEMENT MOBILISABLE : Gravats, encombrants, incinérables, DIB	POTENTIEL DE REDUCTION : Plus de 22 000 tonnes (données 2019)	
ETAPES PREVISIONNELLES : 1) Identifier les directions concernées à partir de l'état des lieux et leur présenter l'action > Participer à une réunion de pôle > Identifier un ou plusieurs référent.s 2) Former les référents > Présenter l'état des lieux réalisé à partir des données 2019 > Présenter la procédure de diagnostic 3) Réaliser le diagnostic > Caractériser les caissons de la déchèterie du CTM > Analyser la production de déchets (nature, tonnage...) 4) Fixer des objectifs chiffrés de réduction 5) Sensibiliser les agents 6) Co-construire un plan d'action 7) Mettre en œuvre et suivre les indicateurs		
DUREE ESTIMEE : 18 mois		
MOYENS A MOBILISER : Directions Agents DDP	BUDGET PREVISIONNEL : Caractérisations Accompagnement UTOPIA sur la sensibilisation et la co-construction des actions (plastique)	
INDICATEURS D'IMPACT ET D'ACTIVITE : - Nombre de directions impliquées - Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de plans d'action établis // objectifs fixés		
COMMUNICATION PREVISIONNELLE : A définir		



Programme "Réduisons nos déchets !" - Recueil des avis citoyens sur les actions proposées

Commune *

Avez-vous une idée de la quantité de déchets totale que produit une habitante, un habitant de Brest métropole en moyenne sur un an ? *

- ☐ 97 kg/hab/an
- ☐ 220 kg/hab/an
- ☐ 513 kg/hab/an

Sur Brest métropole, en moyenne, une habitante, un habitant produit 513 kg de déchets sur un an (données 2021) répartis comme suit :

- 216 kg/hab/an d'ordures ménagères (poubelle à couvercle bordeaux)
- 61 kg/hab/an de déchets recyclables (poubelle à couvercle jaune)
- 36 kg/hab/an de verre
- 200 kg/hab/an de déchets déposés en déchèterie (dont 73 kg de déchets verts)

En France, la moyenne nationale est de 556 kg/an par habitant (données 2019).

Voyez-vous un intérêt à réduire la quantité de déchets produite ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pourquoi ?

Avez-vous déjà mis en place des actions pour réduire vos déchets ? *

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, lesquelles ? *

- ☐ Je composte
☐ J'utilise le stop pub sur ma boîte aux lettres
☐ J'achète en vrac (régulièrement ou de temps en temps)
☐ J'achète d'occasion (régulièrement ou de temps en temps)
☐ Autres (à préciser ci-dessous en quelques mots)

Listez les actions que vous mettez en place :

Êtes-vous prêt à faire évoluer vos pratiques pour réduire vos déchets ? *

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Ne se prononce pas

Pourquoi ?

Le projet de plan d'action du programme "Réduisons nos déchets !" est composé de **22 fiches** regroupées autour de **5 axes** :

- réduire et gérer à la source les biodéchets (6 fiches)
- développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable (4 fiches)
- accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets (1 fiche)
- encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics (8 fiches)
- communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements (3 fiches)

Les 13 fiches suivantes détaillent les projets d'actions à destination des habitants et habitantes de Brest métropole.

Axe 1 - Réduire et gérer à la source les biodéchets (6 fiches actions)

Action 1.1. Lancer un défi pour lutter contre le gaspillage alimentaire avec un gâchis-score dans les restaurants : rendre visible le gaspillage alimentaire et proposer un défi visant à promouvoir des actions en faveur de sa réduction.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 1.2. Créer un évènement autour du zéro gaspillage alimentaire : lancer un défi à l'attention des habitants autour du gaspillage alimentaire à l'occasion d'un évènement dédié à ce sujet (ateliers de cuisine, sur le compostage, conférence...).

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 1.3. Développer la pratique du compostage : mise en place d'actions visant à favoriser le compostage individuel et collectif.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 1.4. Proposer une recyclerie verte éphémère : évènement autour de la réutilisation des végétaux au jardin (ateliers, démonstration, troc de plants...).

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 1.5. Favoriser les essences à faible entretien et le compostage : intégrer des dispositions

spécifiques concernant le choix des végétaux à planter et la mise en place de composteurs dans les documents d'urbanisme.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 1.6. Favoriser la valorisation de la ressource verte au jardin : mettre à disposition des habitants du matériel leur permettant de gérer leur jardin sans générer de déchets.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Axe 2 - Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable (4 fiches actions)

Action 2.1. Réfléchir à la création d'un espace autour du réemploi et de la réparation : étudier la faisabilité de l'installation d'un lieu permettant de regrouper des solutions de réemploi et réparation (ateliers, présence de réparateurs, associations dédiées...).

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

5

Pourquoi ?

Action 2.2. Développer un service de réparation mobile : créer un service itinérant proposant aux habitants la réparation de leurs objets détériorés.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 2.3. Encourager l'utilisation de textiles sanitaires durables : promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables (couches, lingettes, protections hygiéniques...) en lançant une expérimentation sur les couches lavables

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 2.4 : Développer une filière de consigne et l'utilisation de contenants réutilisables : proposer aux habitants divers outils et astuces leur permettant de mieux consommer et moins jeter en réduisant l'utilisation d'emballages réutilisables. Etudier la faisabilité d'un dispositif de consigne sur le territoire.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ?

Axe 5 - Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements (3 fiches actions)

Action 5.1. Favoriser l'engagement de tous au travers des défis thématiques : proposer des défis via un passeport d'actions et d'objectifs à atteindre, valoriser les actions engagées et les résultats obtenus

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ?

Action 5.2. Diffuser des vidéos courtes sur des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire : créer des supports vidéos témoignant de l'engagement de personnalités locales et d'habitants sur la prévention des déchets.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 5.3. Créer un stand de sensibilisation mobile sur la prévention : développer une animation de proximité facile à mettre en place.

Cette action vous semble t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Avez-vous identifié une action "coup de coeur" ?

Merci d'indiquer le numéro de l'action (entre 1.1 et 5.3)

Selon vous, est-ce qu'il manque une action qui permettrait de réduire les déchets produits par les habitantes et habitants ?

Vous pouvez noter une ou plusieurs actions (description succincte).

Valider

ANNEXE 3 : Questionnaire pour les agents et les agentes de la collectivité



Programme "Réduisons nos déchets !" - Recueil de l'avis des agents sur les actions proposées

Service *

Avez-vous une idée de la quantité de déchets totale produit chaque année par les services de Brest métropole et de la ville de Brest ?

- ☐ 150 tonnes
- ☐ 10 000 tonnes
- ☐ 25 000 tonnes

En 2021, les services des deux collectivités ont produits 25 000 tonnes de déchets soit l'équivalent de 166 baleines ou 2.5 tour eiffel !!!

Ces 25 000 tonnes sont réparties de la manière suivante :

- 16 000 tonnes de gravats
- 5 000 tonnes de déchets de balayages et curage des fossés
- 2 400 tonnes de déchets verts
- 880 tonnes d'encombrants
- 410 tonnes de déchets incinérables
- 150 tonnes d'autres déchets (déchets dangereux, déchets d'équipement électriques et électroniques, bacs poubelles non réparables, pneus, cartons, métaux)

Avec 3130 agents permanents cela représente un ratio de 8 tonnes par agent et par an.

A titre de comparaison, sur Brest métropole, un habitant produit en moyenne 513 kg/an de déchet.

Voyez-vous un intérêt à réduire la quantité de déchets produite par votre collectivité ? *

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Parmi cette liste d'actions quelles sont celles que vous menez personnellement au sein de votre service ? *

- ☐ Faire des impressions en recto-verso
☐ Réutiliser les impressions papier en brouillon ou en bloc-notes
☐ Lire les e-mails à l'écran plutôt que de les imprimer
☐ Transmettre en priorité les infos par voie électronique
☐ Utiliser des tasses à café réutilisables à la place de gobelet jetable
☐ Utiliser une gourde plutôt qu'une bouteille d'eau minérale
☐ Aucune
☐ Autre

Listez les actions que vous mettez en place

Êtes-vous prêt à faire évoluer vos pratiques pour réduire les déchets produits au sein de votre collectivité ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Ne se prononce pas

Pourquoi ?

Le projet de plan d'action du programme "**Réduisons nos déchets !**" est composé de **22 fiches** regroupées autour de **5 axes** :

- réduire et gérer à la source les biodéchets (6 fiches)
- développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable (4 fiches)
- accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets (1 fiche)
- encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics (8 fiches)
- communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements (3 fiches)

Les 8 fiches suivantes détaillent les projets d'actions à destination des agents et agentes de la collectivité

Action 1. Créer un réseau de référents « alimentation » dans la restauration collective : échanger les pratiques visant à réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs (cantines, restaurants d'entreprises)

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 2. Créer un réseau permettant le partage des bonnes pratiques : mettre en relation des services concernés par la gestion d'espaces verts pour partager des connaissances et des compétences dans la gestion des végétaux

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 3. Développer le compostage pour les agents : offrir une solution de compostage de proximité dans les locaux de la collectivité afin de détourner les biodéchets des ordures ménagères

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 4. Développer le réemploi en utilisant la commande publique comme levier : insérer des clauses spécifiques dans les cahiers des charges, former les référents opérationnels aux obligations réglementaires. Les leviers de l'achat public favorisant le réemploi sont nombreux.

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 5. Développer une possibilité de réparation et de récupération du mobilier et des équipements informatiques pour les services : créer un réseau de réemploi et réparation permettant la mise en relation de l'ensemble des services de la métropole, des communes et des autres entités intéressées

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ?

Action 6. Réduire l'utilisation des contenants jetables de la pause déjeuner et café : offrir la possibilité aux agents de pouvoir utiliser de la vaisselle (assiettes, couverts, tasses à café) lors des moments de pause ce qui suppose l'accès à un lieu pour stocker et laver la vaisselle. En parallèle, favoriser l'utilisation des gourdes en installant des points d'eau pour les remplir et sensibiliser les gantes aux pratiques zéro déchet issu de la pause déjeuner.

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi ?

Action 7. Favoriser la dématérialisation : partager et encourager les pratiques limitant les impressions, développer les solutions permettant de réduire l'utilisation du papier

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Action 8. Réaliser un diagnostic de déchets spécifiques liés aux activités des services afin de fixer des objectifs de réduction : chaque direction générant des déchets spécifiques dans le cadre de ces activités (gravats, incinérables, encombrants...) aura pour mission d'élaborer un diagnostic complet de sa production de déchets (nature, quantité, origine, ...) ce diagnostic permettra de fixer des objectifs de réduction propres à chaque direction et d'établir un plan d'action permettant de les atteindre.

Cette action vous semble-t-elle intéressante ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

Avez-vous identifié une action "coup de coeur" ?

Merci d'indiquer un nombre de 1 à 8

Selon vous, est-ce qu'il manque une action qui permettrait de réduire les déchets produits votre collectivité ?

Soumission